



LE PETIT VILLARIN

Bulletin d'information et de documentation sur la vallée des Villards

SAINT-COLOMBAN-DES-VILLARDS

SAINT-ALBAN-DES-VILLARDS – 73 SAVOIE

IL N'EST PAS NÉCESSAIRE D'ESPÉRER POUR ENTREPRENDRE, NI DE RÉUSSIR POUR PERSÉVÉRER (GUILLAUME D'ORANGE)



S. COMBET

■ Partie amont du hameau, au milieu des années cinquante.

Le hameau de Lachal

Une matinée en demi-teinte

Etait-ce le ciel bien indécis, la messe un temps hypothétique, le nombre relativement limité de personnes en costume du pays, l'absence de quelques habitués ? D'après plusieurs témoignages concordants, la gaieté de la fête aurait eu peine à chasser une certaine morosité...

Toujours est-il que, dès 10 heures, les premiers « costumés » se regroupaient près de l'oratoire et, qu'à 10 h 30, nombreuses furent les personnes qui répondirent à l'appel des cloches.

Comme les années précédentes, Blandine Teyssier dirigeait la chorale composée, entre autres, de membres de la chorale La Villarine. Curé de Cognin en vacances à La Chambre, le père Nicolas officia sans chasuble, mais tint, fait rare, à chanter une partie du propre de la messe, en particulier l'évangile.

L'homélie de cette fête de l'Assomption fut consacrée tout entière à Marie. Les communions furent si nombreuses que l'on manqua d'hosties. Enfin, des applaudissements se firent à l'adresse de tous ceux qui avaient contribué au bon déroulement et à la solennité de la célébration. La tradition du pain bénit offert par l'Association des Villarins et amis de la vallée des Villards fut respectée.

Peu de temps avant midi, au son de l'accordéon (de la compagnie Nat'y'bull d'Héry-sur-Alby), les personnes en costume quittèrent à leur tour l'église mais, très vite, furent littéralement « absorbées » par une foule compacte rassemblée pour

les admirer et les photographier. Quelle réussite chez la plupart des 22 femmes et fillettes ! De beaux costumes, portés avec distinction, offraient toute une riche palette de couleurs. Plusieurs fillettes étaient superbes, notamment Agathe Tronel-Peyroz, Alice Cavaillès et Gabrielle Barou (famille Davoli) qui, pour la première fois, avait revêtu, avec émotion, un costume en partie d'origine familiale.

Quelle différence avec le laisser-aller vestimentaire affiché par quelques-uns ! Faut-il se résigner à cette opposition flagrante : la tradition pour les femmes, le folklore pour les hommes ? L'absence d'un « vrai » costume masculin villarin ne saurait justifier cet état de fait ; certains participants l'ont bien compris.

Devant la salle des fêtes, côté Glandon, de nombreuses personnes purent apprécier, dans une ambiance de retrouvailles, le vin d'honneur qu'offrait la municipalité de Saint-Colomban. On pouvait aussi acheter des bugnes.

La « photographie-souvenir » des personnes en costume ne regroupa qu'une dizaine d'entre elles, proportionnellement moins qu'en 2009. Les autres étaient absentes, peut-être trop fatiguées pour rester encore et ayant éprouvé le besoin d'aller se changer, conscientes d'avoir « assez donné » ou bien soucieuses de faire honneur, sans plus tarder, aux plats du repas familial et festif ?

Yves Morel



■ BRÈVES

► **COSTUMES DES VILLARDS.** Pour diverses raisons, la réunion publique d'information sur les costumes féminins villarins et la manière de les revêtir, dont une première édition avait eu lieu le 12 août 2010, n'a pu se tenir en 2011. Pour 2012, ne pourraient-on pas envisager l'organisation d'une table ronde sur le même sujet, mais en élargissant le débat (image, rôle, devenir, etc.) ? – (Y. Morel)

► **COSTUMES DE MAURIENNE.** Le 8^e rassemblement des costumes de Maurienne aura lieu le 17 juin 2012 à Bessans, du moins si on en croit un compte rendu du conseil municipal de cette commune (1^{er} avril 2011). Ce rassemblement a lieu tous les 3 ans. Le précédent s'était déroulé en 2009 à La Chambre et le premier (de cette formule), à Saint-Colomban, en 1991. On y attend généralement près de 400 personnes costumées et quelque 4 à 5 000 visiteurs. Pour les Villarins, Bessans étant situé à environ 2 heures de route des Villards, il faudra probablement louer un car et démarrer très tôt les habillages. – (C. Mayoux.)

Avec du soleil, c'est quand même mieux !

Cette année, l'après-midi du 15-Août se passait à La Pierre, sur le parking du front de neige, à partir de 14 h 30. Il faisait beau, tant mieux, et aussi très chaud, trop chaud même pour certaines personnes qui y ont attrapé un... rhume ! Toujours est-il que c'est quand même mieux que la pluie.

Sur le choix de ce lieu, les avis divergent : plus de calme, plus sûr et plus de place ; mais moins festif qu'au Chef-Lieu, espace traditionnel et centre du pays pour cette date chère au cœur des Villarins.

Comme à l'accoutumée, la Maison du tourisme avait fait venir des animations habituelles, et d'autres nouvelles. C'est ainsi qu'on retrouvait : la « pêche aux canards » pour les petits ; les bugnes de Mme André, du Bugeon ; les jolies et délicates peintures sur porcelaine de Mme Pichon de Rennes ; des « bijoux » ; les peintures sur bois et objets en tissus de la soeur de Bernadette Perrier des Roches (Le Prin) ; un marchand de fromages et de saucissons ; la buvette, les crêpes, la vente des tickets pour la pesée du jambon cru et, enfin, le maquillage étaient assurés par Solenn Clavel et Pauline Gomes-Leal, épaulées par Norbert Combet, Floriane Lallemand (embauchée à l'OT pour l'accueil en juillet et août), et les deux animatrices du club enfants : Clara Macaluso et Léa Pichon. (Petite précision : Norbert ne faisait pas de maquillage !) Simon Cartier-Lange était bien là aussi avec son tour à bois ; cette année, il faisait des corps de stylos (dont un en noyer, d'une belle teinte brun-rouge clair) ; enfin je me trouvais à côté de lui avec l'herbier de la vallée, qui va s'enrichir d'un nouvel arbuste : l'alisier de Mugeot, trouvé à la croix des Charrières.

Le jambon faisait 6,440 kg et c'est Claude Darves-Blanc qui s'en approcha au plus près avec 5 tickets de pesées dont l'une à 6,435 kg, c'est-à-dire à 5 grammes d'écart seulement ! Bravo Claude et bon appétit ; enlevant l'os, 6 kg de jambon pour 5 euros, c'est très valable ! Ensuite, on retrouvait, après quelques années d'interruption, un magicien qui fut très apprécié par ses spectateurs. Tout au début de la place, il y avait un circuit de mini-quads pour enfants (un rectangle bordé par une structure gonflable protectrice) ; au bruit, on peut dire qu'il a bien... tourné.

En s'avançant, on arrivait aux divers stands et activités, regroupés plus densément. Il y avait là une dame qui chantait, juste, et à pleine voix, des chansons françaises traditionnelles ou de variété, accompagnée de son accordéon mais surtout de son orgue de barbarie, très beau d'ailleurs et qui « mangeait », comme il se doit, de longues files de cartons perforés, pour l'accompagnement musical ; tout le XX^e siècle y est passé, de Berthe Sylva à nos jours en passant par Piaf, Brassens, etc., et même

« Pirouette-cacahuète » !, ce qui, personnellement, m'a ramené 45 ans en arrière, avec plaisir et nostalgie. Presque en face, on pouvait assister, tout l'après-midi, à la fabrication du beaufort, avec du lait des Villards provenant des exploitations de Chantal Darves-Blanc de Saint-Alban, et d'Adrien Maurino de Saint-Colomban ; cela va faire du beaufort d'été, et donc du bon fromage ! Non loin se trouvait Virginie Rostaing-Troux qui exposait et vendait quelques jolies peintures à la gouache ou à l'acrylique mais surtout de très belles aquarelles représentant divers paysages ou vues des Villards, très bien rendus ; Virginie a un talent certain pour l'aquarelle ; une nouvelle artiste villarince est née. Clément Girard proposait aux enfants des promenades à dos d'âne (avec 2 ânes) ; activité qui fut appréciée tant par les enfants que par Clément qui afficha un large sourire tout l'après-midi.

Une dame, la clown « confetti » donnait un spectacle, faisait des sculptures sur ballons colorés, et se promenait pour faire ses facéties au milieu du public. La troupe Festjeux avait installé un espace de jeux pour les enfants, dans une ambiance « façon kermesse », qui s'appelait *La Ferme aux animaux* ; il s'agissait de 20 jeux traditionnels ou insolites en bois, sur le thème des animaux de la ferme ; par exemple : une vache en bois, à traire, et qui donnait... de l'eau ! Plus courants : un jeu d'anneaux ; ou encore un « arbre à trous » dans lequel il fallait jeter des balles, etc. (on ne peut pas les citer tous). Quant au jeu de la « mailloche » où il faut cogner le plus fort possible pour mesurer sa force personnelle, certains ont réussi à aller jusqu'en haut et ainsi à « décrocher la timbale ». Les jeux de Festjeux et de la mailloche avaient été loués par l'OT ; ils étaient donc gratuits et en libre accès.

Tout au bout, à droite, après le stand de l'OT, il y avait enfin un petit manège dit « écologique », installé par la troupe du « Théâtre de la Toupine », et qui s'appelait *Une vache de manège* ; il était composé de... vaches ! elles-mêmes constituées de tiges courbes d'acier, soudées les unes aux autres et partiellement recouvertes de cuir ; le résultat (*ci-dessous*) était intéressant et fort bien réussi, sculptures originales et personnelles de l'ani-



mateur du manège. Mais pour faire tourner ce manège, il fallait deux parents volontaires pour traire les tétines d'une autre vache, située un peu à l'écart, et une troisième personne devait actionner un « orguameuh », entendez « orgue à

Lire la suite page 3

L'après-midi du 15-Août

Suite de la page 2

meuhs » dont il n'est pas nécessaire de transcrire davantage les sons qui en sortaient. Tout cela était fort amusant.

Pour la troisième année de suite, nous avions encore cet animateur merveilleux et plein d'entrain, Eric Garcia qui, manifestement, aime bien le 15-Août à Saint-Colomban. Derrière le bâtiment d'accueil, Alain Emieux et Josette Quézel-Mouchet proposaient les services de leur buvette-snack *La clé des champs* qui a, selon leur témoignage, bien marché.

A la Maison du tourisme, Chantal Frasse-Sombet a assuré, toute la journée (aux heures ouvrables), l'accueil des Villarins et des touristes (dont quelques uns des Arves) qui se renseignaient sur les différentes activités de la fête (heure de la messe, sortie des costumes, apéritif, après-midi, etc.). Environ 150 personnes ont été ainsi renseignées, dans toute la journée. Impression générale de Chantal sur cette journée d'accueil à l'OT : « *Bien et utile* ».

La Maison du patrimoine était ouverte aussi, entre 15 h 30 et 18 h 30, et « gardée » par Ginette Paret, Roger Darves, Christophe Mayoux et Stéphanie Chaboud-Crousaz qui porta toute la journée, habillée tôt le matin par Martine Ferroud et Nicole Martin-Cocher, l'ancien costume de Delphine Ferroud. Il y eut 31 visiteurs, surtout villarins et quelques touristes. Ce chiffre est nettement plus faible qu'à l'ordinaire (peut-être faute d'une publicité suffisante ?).

Comme chaque 15-Août, depuis déjà longtemps, de 18 heures à minuit, le karaoké battait « son plein » à l'*Hôtel de la poste*. La technique était assurée par le « disc-jockey » (DJ) Arnaud comme l'année dernière, et le talent des chanteurs(euses) et des danseurs(euses), allié à la bonne humeur coutumière des Villarins donnèrent une très bonne soirée, comme d'habitude. Merci à Fatima pour ce bon moment qui participe à la réussite de la fête du 15-Août. Dans l'intervalle, vers 22 heures, on put aussi admirer le désormais traditionnel feu d'artifice tiré à l'aire de loisirs Jean-Noël-

Bernard Patillon

■ BRÈVES

► **15-Août.** Le déplacement de la fête du 15-Août (après-midi) à La Pierre n'a pas été bien compris. Selon l'office du tourisme (OT), cette délocalisation a été décidée « pour des raisons essentielles de sécurité, de confort et d'espace ». Et ceci parce que « la place du Chef-Lieu, depuis sa [nouvelle] configuration, n'est plus suffisamment grande pour accueillir les prestataires et les exposants dans des conditions acceptables ». Par ailleurs, toujours selon l'OT, « les places de parking ne peuvent plus être utilisées par les exposants (places réservées aux personnes à mobilité réduite) » et « la circulation ainsi que le stationnement de véhicules sur le revêtement de type « sablette » de la place ne sont guère envisageables, compte tenu des probables dégradations qui s'en suivraient ». [Source : compte rendu de la réunion du comité de direction de l'OT du 1^{er} juillet 2011]

► **15-Août (suite).** La Maison du tourisme avait aussi imaginé d'organiser un repas, le midi du 15-Août, à La Pierre. Mais compte tenu du faible nombre d'inscriptions (moins d'une cinquantaine), cette initiative a été annulée, les traditions, qui font de ce repas, ce jour-là, un repas familial, restant encore probablement trop fortes.

► **JOURNÉE AFRICAINE.** « *Le temps d'une journée, Saint-Colomban s'est improvisé terre d'accueil du continent africain.* » Ainsi le *Dauphiné libéré* du 4 août présente-t-il cette journée dépayssante qui s'est déroulée à La Pierre le 31 juillet. « *Accueillis par un marché artisanal avec des objets importés d'Afrique, les visiteurs ont pu découvrir une petite partie de ce continent grâce à une exposition photo de la Chamoniarde Véronique Baisse. (...) À l'extérieur, un safari animalier fabriqué, cette année, par le club les Galapias a permis aux enfants de découvrir la faune africaine, entre girafes, rhinocéros et éléphants. Avant d'aller s'amuser sur les structures gonflables, mini-quads ou pirogues installés pour l'occasion. L'acte de vandalisme intervenu dans la nuit pour détruire la petite piscine, n'a pas empêché les organisateurs d'honorer leur programmation initiale, animée toute la journée par de la danse africaine ou des démonstrations de percussions.* » Le thème retenu l'an prochain serait le western.

► **ANIMATIONS.** Toute association désireuse de faire connaître ses animations peut téléphoner à France Bleu Pays de Savoie (au 0820-20-19-92). Toute la journée, la radio la plus écoutée en Savoie passe des « *flashes infos* » concernant les animations en Savoie et Haute-Savoie. Certaines d'entre elles sont retenues par la station, et les associations organisatrices peuvent alors les présenter sur l'antenne. A notre connaissance, et à ce jour, personne aux Villards n'a entendu, sur ces ondes, une publicité pour les animations estivales villarinchées. – (C. Mayoux.)

LA FÊTE DES VOISINS

Repas champêtre au fil des hameaux

C'est une bien belle idée qui a germé au sein de l'équipe de la Maison du tourisme : organiser un repas champêtre où plusieurs villages accueilleraient une partie du repas. Et le 10 juillet, jour choisi pour cette animation, c'est avec une « boule au ventre » que Pauline Gomes-Leal, responsable du projet, commença sa journée, d'autant plus que, là-haut, dans le ciel, certains nuages s'étaient mis en tête de perturber la fête.

Néanmoins, une cinquantaine de personnes se retrouvaient sur la place du Chef-Lieu, vers les onze heures, pour un apéritif de « mise en jambe ». Ils eurent, là, leur première surprise : dans une délicate attention, la Maison du tourisme remit à chacun d'eux un verre gravé au nom de la vallée du Glandon.

Les dernières gouttes de l'apéritif « absorbées », tout ce beau monde se mit en route. Direction le Martinan, et sa cohorte d'entrées, puis Les Roches, pour une matouille accompagnée de diots. Mais déjà il fallait filer à Valmaure, tâter quelques fromages avant de « plonger » sur le Châtelet où une rafraîchissante salade de fruits, arrosée d'un frais crémant, tenta d'éteindre le feu sur les joues. Puis le cortège s'ébranla vers La Pierre pour un café bienvenu.

Chacun à son rythme, sur les chemins

ombragés, profita de ces instants pour tailler quelques bavettes. Martine Ferroud, qui s'était chargée tout au long du parcours de mettre en valeur la beauté de la commune, termina sa journée en invitant chacun des convives à visiter la Maison du patrimoine.

Cette journée fut, de l'avis de tous, une première parfaitement réussie. Pauline, dans son rôle de chef d'orchestre, parfaitement épaulée par le président de l'office du tourisme (OT), Norbert Combet, et Solenn Clavel, également de l'OT, assura une logistique compliquée mais parfaitement maîtrisée.

Aussi, tous les bénévoles qui se sont investis, sans compter, pour cette heureuse initiative furent-ils largement récompensés par la bonne humeur des participants dont il fallut, en dernière minute, limiter le nombre. Devant le peu d'enthousiasme des convives à vouloir se séparer, le ciel mit fin à cette escapade en déversant sur la vallée « quelques » gouttes de pluie qui ne réussirent cependant pas à gâcher la fête.

Au moment de se séparer, tous les esprits se sont alors tournés vers Saint-Alban où se déroulera la 2^e édition de ce repas « ambulant ». Alors comme on dit en patois : « *A l'an coin* ».

Gilbert Pautasso



COLL. O.

■ A La Sausse, devant la maison de Pierre Bozon.

► **LACHENAL.** Pour la deuxième année, le 13 août, les habitants de Lachenal étaient conviés à un apéritif sur la plate-forme devant chez Camille Martin-Fardon, chacun apportant qui des bouteilles, qui des tortues et des quiches « maison » qui des amuse-gueule ou des biscuits à apéritif. Il y avait des nouveaux et d'autres manquaient. Ce fut gai, dans un joyeux mélange de patois et de néerlandais tant est nombreuse à Lachenal la diaspora néerlandaise (qui compte 4 familles différentes). Grâce à un ordinateur portable, il y avait de la musique ce qui rendit encore plus conviviale cette rencontre qui permit aux *Cornières* (nom patois des habitants de Lachenal) de se retrouver, jusqu'en milieu d'après-midi, certains ne s'étant pas revus depuis une décennie... Et chacun de remercier les organisateurs, et notamment Annie Ramos et sa fille Sandrine, pour ce sympathique rendez-vous dont la date, bien choisie, n'est pas pour rien dans son succès. Et tous d'espérer que cette animation sera renouvelée. – (C. Mayoux.)

► **PLANCHAMP.** Dimanche 31 juillet, les habitants du Planchamp se sont rassemblés autour d'un repas où chacun a apporté sa contribution dans l'élaboration du menu. Ils étaient cette année deux fois plus nombreux que l'an dernier, et nul doute que l'an prochain les *Planchonairs*, leurs proches et leurs amis seront encore plus nombreux pour trinquer à la « marquisette ». – (J.-M. Bordas.) ▼



Tous les projets présentés ont été approuvés

C'est à la mairie de Saint-Alban, salle du conseil municipal, que s'est tenue le 12 août dernier (à 16 h 30) l'assemblée générale des adhérents de l'Association des Villarins et amis de la vallée des Villards (162 cette année, + 10 %) en présence de Jean-Marc Bordas, président de l'association, Paul Long, vice-président, et Jean-Luc Pluyaup, trésorier.

Après avoir évoqué les adhérents disparus dans l'année, Jean-Marc Bordas rappelait les débuts de l'association (1972) et l'apport de la communauté de communes pour la vallée des Villards. Puis suivait la lecture du rapport moral avec le résumé des actions entreprises comme la fête du pain ou le Téléthon (qui a rapporté 2 490 euros à l'association AFM), mais aussi les corvées et la fête de l'alpage dans la combe du Merlet (en juillet 2010). En accord avec ses objectifs d'amitié et de solidarité, l'association fait donc rimer activités avec corvées et travaux, mais également avec traditions et festivités.

Etais ensuite évoquée une réponse d'Auguste Picollet, vice-président du conseil général de Savoie, délégué aux routes, qui, interrogé par Jean-Louis Portaz, conseiller général de La Chambre, suite à une démarche de l'association pour remettre des parapets d'époque en bordure des routes villarines, indiquait que désormais, pour des raisons de coûts, les barrières actuelles en mauvais état seront remplacées, non pas par des « murs-bahut en pierre », mais par des « murets montagne » en béton lisse, ce qui ne permettra pas à la RD 927 de retrouver son cachet. L'assemblée a décidé d'insister pour obtenir des parapets semblables à ceux d'origine et d'adresser une nouvelle demande au conseil général avec l'aide de Jacqueline Dupenloup, suppléante du conseiller général du canton de La Chambre.

ALPAGE

A la rencontre d'un éleveur

Cette année, ce fut le 9 juillet, sur l'alpage des Granges, dans la combe du Merlet. Dans cette ambiance décontractée et festive, quelques participants ont entonné de superbes chants à la gloire de nos montagnes (on était entre la pointe de la Lavoire et la cime du Grand Jarnalet), encouragés par Robert Novel, membre du Rallye cor de Montmélian, qui a interprété, lui, au cor des Alpes, l'hymne à l'universalité, et Charles Villernet, accordéoniste, qui a joué des airs d'autrefois. Au cours du pique-nique, les participants ont dégusté des produits de l'alpage qui étaient offerts pour l'occasion. En proposant ce rendez-vous, l'Association des Villarins et amis des Villards souhaite mieux faire connaître le métier des éleveurs. Peut-être, l'an prochain, faudra-t-il découvrir d'autres alpages et approcher d'autres éleveurs pour connaître d'autres problématiques. Et – pourquoi pas ? – organiser une table ronde sur les problèmes que rencontrent les agriculteurs aux Villards : pistes difficiles à rénover, AFP incomprise, occupations peu ou mal partagées des alpages ou des combes, etc.



■ Aux Granges, dans la combe du Merlet.

Puis la discussion a porté sur l'Association foncière pastorale intercommunale (AFP) avec la tenue en novembre 2010 d'une réunion publique, voulue par l'association, en présence d'élus villarins, de membres de la chambre d'agriculture de la Savoie et de présidents d'autres AFP mauriennaises.

Ont été également évoquées les deux statues en bois, du ramoneur et de la Villarinche (cette dernière devant rejoindre son emplacement définitif, au Martinan, à l'intersection de la RD 927 et de la nouvelle route d'accès aux pistes via Nantchenu), les projets immobiliers de Saint-Colomban, toujours en attente d'un entrepreneur, etc.

Le rapport financier, détaillé par Jean-Luc Pluyaup (les comptes de l'association étant gérés par informatique, il n'y a plus lieu de constituer une commission d'apurement des comptes) a été adopté à l'unanimité, et quitus a été donné au bureau pour sa gestion. (La liste détaillée des pièces comptables de l'association étaient à la disposition des adhérents.)

Le budget 2011-2012 fut également voté à l'unanimité, la question concernant les subventions communales et intercommunales reçues par l'association, alors que ce n'est pas dans son habitude d'en solliciter, trouvant sa réponse dans le fait que ce ne sont pas des subventions de fonctionnement, mais des subventions exceptionnelles versées pour les statues en bois ou pour le Téléthon. (L'association joue en l'occurrence, ici, uniquement un rôle d'intermédiaire, le comité d'organisation du Téléthon (1) ne disposant pas d'un compte courant.) La cotisation 2012-2013 a été maintenue à 10 euros (2).

En l'absence de candidats, les 4 membres du bureau qui étaient à renouveler, à savoir Eliane Bozon (vice-trésorière), Bernadette Perrier (secrétaire), Evelyne Rostaing-Troux et Georges

Noël-Lardin, ont été réélus à l'unanimité.

Vint alors l'heure de discuter des projets de l'association, au nombre de 4.

Le premier concerne la demande d'un « groupe de bénévoles qui effectuent régulièrement des corvées », qui ont réalisé une œuvre en aluminium (une paire de skis et un piolet, de plus de 3 mètres de haut) qui sera installée au sommet du Sembuis. Cette œuvre étant déjà terminée au moment de la discussion, la question soumise à l'approbation des adhérents a donc été la suivante : l'association doit-elle participer aux frais d'hélicoptère pour transporter cette œuvre en Sembuis ? Ces frais ont été estimés à 500 euros, ramenés aux environs de 300 à 350 euros si on peut bénéficier d'une autre opération héliportée dans le secteur. Les partenaires de ce projet sont donc la municipalité, pour les frais de réalisation, et les Amis des Villards, s'ils acceptent, pour le transport.

Mais très vite le débat tourna autour du bien-fondé d'installer une telle œuvre sur une montagne. Parmi les adhérents, Alfred Bozon estimait que cette structure métallique était « une pollution visuelle » ou « un gadget » ajoutant que « ces 2 skis vont polluer visuellement alors que le cairn suffit ! ». A la remarque d'un adhérent indiquant que des éoliennes sont souvent installées sur les sommets, ce qui visuellement n'est pas mieux, Alfred Bozon répondit : « Au moins les éoliennes servent à quelque chose ! »

La position d'Alfred Bozon fut partagée par un certain nombre d'adhérents dans le public où fut également évoqué, par un spécialiste en la matière, le fait que, contrairement à une structure en tôle, ces skis en aluminium allaient sans coup férir se faire foudroyer à la première occasion, en espérant que ce ne soit pas lors de l'installation, ou en présence de randonneurs... Mais des précautions ont été prises dans ce domaine au cours de l'installation (lire page 5).

Quoi qu'il en soit, et finalement, l'association fut autorisée par l'assemblée générale à participer financièrement au transport de ce « totem » (en cas de refus, le transport aurait été pris en charge par la municipalité). Le résultat du vote fut très serré (l'un des plus serrés depuis longtemps) car outre les opposants, de nombreux adhérents, porteurs de pouvoirs, se sont massivement abstenu car ne désirant pas se prononcer sur le sujet alors que ce dernier n'était pas expressément inscrit à l'ordre du jour.

Le deuxième projet soumis à l'approbation des adhérents fut celui de l'acquisition du chalet en bois situé sur le parking du front de neige à La Pierre, chalet (actuellement inutilisé) servant naguère à la vente des forfaits et à l'Ecole de ski français et appartenant en copropriété à des moniteurs de ski.

Ce chalet a été visité par des membres du bureau et ne serait pas dans un état parfait, notamment, par endroit, au niveau du plancher. Ce chalet serait néanmoins utile à l'association, au Pied des Voûtes, pour entreposer le matériel nécessaire pour la fête du pain. Cette démarche a été approuvée à l'unanimité moins une voix. (Depuis cette décision, le maire de Saint-Alban, Maurice Darves-Bornoz, n'ayant pas donné son accord pour l'installation de ce chalet sur une parcelle communale du Pied des Voûtes, le bureau de l'association averti les propriétaires du chalet qu'il ne donnerait pas

Tout le bureau est reconduit

Après l'assemblée générale, le bureau de l'association s'est réuni le 13 août à la salle des associations du Martinan. Huit membres du bureau (sur douze) étaient présents, Eliane Bozon, Simone Favre-Teylaz, Evelyne Rostaing-Troux et Gilbert Quézel-Ambrunaz étant absents (excusés).

A l'unanimité (sauf pour la présidence où l'on a compté une abstention), tous les membres du bureau – qui étaient candidats – ont été reconduits dans leur fonction avec J.-M. Bordas, président, Paul Long, vice-président, Jean-Luc Pluyaup, trésorier, Eliane Bozon, trésorière adjointe, Bernadette Perrier, secrétaire, Simone Quézel-Ambrunaz et Nicole Roche, secrétaires adjointes. Enfin, Christophe Mayoux a été confirmé comme secrétaire adjoint, en charge de la gestion des adhérents et des relations avec *Le Petit Villarin*. Les autres membres du bureau sont Simone Favre-Teylaz, Georges Noël-Lardin, Gilbert Quézel-Ambrunaz et Evelyne Rostaing-Troux.

C. M.

suite à ce projet. Ce qui laisse en suspens les difficultés d'organisation de la fête du pain...)

Le troisième projet se propose d'accorder au nom de chaque hameau, en français, le nom en patois avec, ou non, celui de ses habitants. Cela se fait notamment en Corse, au Pays Basque, en Catalogne ou en Provence, alors pourquoi pas aux Villards ? Reste à déterminer l'orthographe exacte de ces noms en patois villarin, chose plus compliquée qu'il n'y paraît ! Ce projet, qui sera piloté par le bureau tout au long de l'année, a été adopté (moins 3 voix et 1 abstention).

Enfin, le dernier projet (qui a fait l'unanimité) vise à apposer une plaque sur la maison natale de Pierre Bozon, aux Roches. Cette plaque de 40 cm x 30 cm indiquerait « Maison natale de Pierre Bozon (1921-1986) ». L'installation de cette plaque pourrait faire l'objet d'une inauguration officielle en été 2012 pour le 40^e anniversaire de l'association.

En fin de réunion, il a été indiqué que l'édition 2012 du Tour de France pourrait de nouveau passer par le Glandon si les démarches engagées aboutissent. Et Roger Darves a demandé que la Pierre des Adieux, située le long de la RD 927 (à gauche en descendant sur Cuines) soit mise en valeur et signalée, concédant cependant que l'absence de parkings aux alentours rendait peu aisés les arrêts de la circulation.

Christophe Mayoux

(1) Le comité d'organisation du Téléthon villarin est indépendant des autres structures mauriennaises. Il est composé de bénévoles dont le responsable est Jean-Marc Bordas. Faute de bénévoles, celui-ci pourrait décider de ne pas organiser l'édition 2011 compte tenu du travail que cet événement exige à une période où les bénévoles sont peu nombreux. Sans sa prise en charge, comme cela se fait ailleurs, par une structure intercommunale (Maison du tourisme ou communauté de communes), le Téléthon 2011 pourrait donc, comme en 2009, ne pas avoir lieu aux Villards. Ce qui serait bien dommage pour la cause défendue.

(2) Le tarif des cotisations est fixé avec une année d'avance car les collecteurs des adhésions à l'association (et des abonnements au *Petit Villarin*) commencent leurs tournées estivales en juillet, parfois en juin, soit bien avant que l'assemblée générale, qui se réunit traditionnellement en août, puisse adopter, éventuellement, un nouveau montant de l'adhésion.

L'installation d'un monument en Sembuis adoptée dans l'incompréhension

« Mais d'où vient cette idée insolite d'implanter des skis au sommet de Sembuis ? » Ainsi s'exprime un Villarin, membre de l'Association des Villarins et amis de la vallée des Villards, tout surpris d'avoir eu à se prononcer, au cours de l'assemblée générale de l'association, sur un projet resté « secret » de longs mois.

Officieusement, ce serait un « groupe de bénévoles » (ce qui est bien vague...) qui aurait lancé cette idée, dès l'hiver dernier, et la municipalité aurait donné immédiatement son accord de principe, notamment, pour payer les matériaux et le transport en hélicoptère.

Ce projet n'aurait pas été ébruité pour ne pas « provoquer » les écologistes mauriennais et d'éventuels détracteurs villarins, l'emplacement choisi étant situé « dans le périmètre protégé », et donc sensible, du col du Glandon. Même mutisme lorsque la municipalité demande (dès cet hiver ?) aux responsables de l'association de participer au paiement du transport... D'où la question posée aux adhérents en assemblée générale sans que ceux-ci ne soient auparavant informés (la question n'étant pas explicitement inscrite à l'ordre du jour). « Une méthode de travail d'une autre époque » pour notre Villarin en colère.

Pour les concepteurs du projet, installer au sommet de Sembuis, montagne emblématique des Villards, une paire de skis et un piolet, qui sont sensés symboliser le ski et l'alpinisme, « c'est rappeler

que les versants villarins peuvent être parcourus en toutes saisons : en hiver, sur le domaine des Sybelles, au printemps, en skis de randonnée (côté Belledonne), et, en été, en balades sur les sommets environnants ».

Pour les opposants, dont Alfred Bozon, ancien maire de Saint-Colomban s'est fait, sans le vouloir, le porte-parole, ce « rappel » est superflu et, s'il est nécessaire, un cairn aurait été suffisant. Par ailleurs, et selon eux, ce « totem » apparaîtra comme une « verrue » comme peuvent l'être parfois les éoliennes qui, elles, au moins, « servent à quelque chose ». Finalement, ne pouvait-on pas les mettre ailleurs pour ne pas « polluer » un sommet mythique ?

Mais aujourd'hui, la discussion est close puisque cette paire de skis et ce piolet ont été installés avec succès au sommet de Sembuis le 9 septembre dernier (lire ci-contre).

Ce « totem », qui mesure environ 3,50 m de haut (sans le socle), est l'œuvre de Guy Emieux. Métallier de formation, Guy Emieux a aussi beaucoup contribué à sa conception. La société La Métallerie mauriennaise a fait don d'une grande partie des matériaux nécessaires au montage et à l'assemblage par soudure. L'Association des Villarins et amis des Villards a subventionné, en partie, le coût de l'héliportage. Enfin, la commune de Saint-Colomban a contribué à l'achat des matériaux, du ciment, des ferrailles et de diverses fournitures.

LA FÊTE DU PAIN

Regain d'affluence

Comme chaque année, le 1^{er} dimanche d'août, on aperçoit des volutes de fumée monter du four banal du Pied des Voûtes. Mais ici, pas d'élection concluante... ; plus simplement le signal que l'Association des Villarins et amis de la vallée des Villards organise sa traditionnelle fête du pain. Cette journée, inscrite depuis 18 ans maintenant dans le programme des manifestations que l'association propose, rencontre toujours le succès.

Cette année, à cause d'une météo peu engageante, la décision avait été prise d'organiser ce repas dans la salle des fêtes de Saint-Colomban où les 111 participants (contre 75 l'an passé, mais dont on peut regretter que la moyenne d'âge reste toujours élevée) étaient attendus pour déguster – nouveauté – 4 porcelets de lait cuits au four à bois du Pied des Voûtes par Marc Vuillermoz (Le Triandou) accompagnés par les teillons à la flou (la crème, en patois villarin) pré-

parés par Gilbert Pautasso et Francis Martin-Fardon qui sont en passe d'être les maîtres incontestés de ce plat typiquement villarin ! Il y avait aussi les deux fournées de 50 pains cuits, par Daniel Quézel-Ambrunaz et son équipe d'experts, dans le four banal du Pied des Voûtes. Très appréciées aussi ont été les tommes de Chantal Darves-Blanc (de l'alpage du Merlet) et les tartes préparées par le boulanger du Prin. Le tout était arrosé, avec modération, par l'incontournable gamay de Chautagne. Cette journée n'aurait pas connu ce beau succès sans la touche de l'animateur qui a su donner le bon ton avec sa musique.

Le pain, qui était autrefois un aliment de base, reste aujourd'hui encore chargé de symboles. Selon Jean-Marc Bordas, président de l'association, « il représente l'amitié, la fraternité, la solidarité, des valeurs fidèles à l'éthique et la philosophie de l'association. C'est dans ce terreau nécessaire à notre société que l'association puise son énergie pour la distiller dans la vallée avec ses 160 adhérents. »

Après avoir recueilli les impressions, positives, des participants, il restait au président à remercier toutes les équipes de bénévoles pour leur contribution active à la réussite de cette fête.



PH. MOUTERDE

Un « totem » veille sur les Villards

Le jour du 15 août, ils avaient été présentés aux Villarins sur la terrasse de la Maison du tourisme et de la montagne de la vallée des Villards. Depuis le 9 septembre, ils sont installés sur le sommet est de Sembuis (le plus proche du col du Glandon).

Mais ce ne fut pas simple pour hélicoptérer ce « totem » (ainsi dénommé sur la plaque de présentation) de 50 kg représentant une paire de skis et un piolet en aluminium. Sans compter les matériaux (sable, ciment, etc.) pour le fixer solidement sur la montagne. Soit la charge maximale autorisée (500 kg), ce qui a nécessité d'acheminer de l'eau à dos d'homme...

Une première tentative a eu lieu le 5 septembre. Quatorze personnes étaient montées en Sembuis pour réceptionner l'hélicoptère. Mais, à cause de la météo, l'hélicoptère n'a pas pu décoller de Grenoble. Au col du Glandon, ce n'était guère mieux. Après quelques heures d'attente, l'opération fut annulée et les bénévoles se replièrent sous la pluie.

Le 9 septembre, le temps était superbe et l'installation dura toute la journée. Vers 9 heures, la charge était prête au col et, au sommet de Sembuis, 14 personnes attendaient... Mais il était dit que les nerfs des bénévoles seraient soumis à rude épreuve, et notamment les nerfs de ceux qui venaient de gravir les plus de 2 700 mètres pour la deuxième fois de la semaine ! En effet, c'est avec un retard de plus d'une heure – dû à des difficultés survenues lors de l'héliportage précédent – que l'opération débute vers 10 h 45 ! Pour le repérage, les deux Villarins dévolus à la manœuvre ont pu bénéficier de la reconnaissance des lieux par l'hélicoptère et ont été déposés au sommet. Deux autres ont eu droit à un tour, mais sont, eux, repartis au col avant d'entamer l'ascension à pied... Tant et si bien qu'à 11 h 15, le « totem » et les matériaux étaient à bon port, déposés au sommet à quelques mètres seulement du lieu d'implantation retenu. La charge, dans un grand filet, comprenait donc précisément le « totem », 10 sacs (sable et ciment), de l'eau, un sac de ciment prompt, des ferrailles, du matériel pour la mise en place, et... le ravitaillement pour les bénévoles !

Toute l'équipe se mit alors au travail, aplaniissant d'abord l'emplacement choisi et creusant une tranchée d'une quinzaine de mètres pour enfouir le câble de mise à la terre (afin de pallier

les éventuels coups de foudre).

Ce « totem » ou l'« Aura » (comme ne tardèrent pas à l'appeler, ce jour-là, quelques bénévoles, en référence à l'auréole de 5 000 m² constituée de 42 000 pièces en aluminium qui surplombe l'autoroute de Maurienne à hauteur de Sainte-Marie-de-Cuines), a nécessité un appareillage fixé au sol : des pieux métalliques furent enfouis dans le terrain caillouteux, sur environ 80 cm, et un socle, d'environ 80 cm de haut et d'une base d'environ 1 mètre carré, a été constitué de pierres cimentées entre elles.

Fut également fabriqué un cairn dans lequel un boîtier fermé par un couvercle a été fixé pour recevoir un « livre d'or » qui permettra à chaque montagnard de mentionner son passage lors d'une ascension.

Vers midi, une équipe féminine arriva en renfort pour apporter son aide. Le groupe a bien travaillé avec le maçon de service (Christian Martin-Fardon) et, vers 14 heures, le « totem » était érigé. Satisfait du boulot accompli, tout le monde trinqua à la longévité de ce « monument » et se retrouva ensuite autour d'un casse-croûte.

Ce n'est qu'aux environs de 16 heures que la petite mais joyeuse troupe a pris le chemin du retour, chacun à son allure. Il faudra cependant près de 5 heures pour qu'un membre de la bande, lâché par son genou, regagne enfin ses pénates... encouragé et soutenu par quelques compagnons. Il est vrai que, monté en Sembuis le matin avec l'hélicoptère effectuant le portage, il aurait été dommage qu'il soit obligé de rentrer, le soir, avec celui de la Sécurité civile...

Le lendemain, au lever du soleil, le « totem » brillait de mille feux. Et gageons qu'il en sera ainsi encore quelques décennies... Son scintillement, visible surtout le matin quand le soleil levant frappe en ligne directe l'aluminium, doit sans doute « faire de l'œil » à la croix du Balais, autre monument villarin qui éclaire une autre crête villarinch par temps clair...

Puisse désormais le « totem » de Sembuis (ou l'« Aura » villarinch) apporter des « ondes » positives aux projets immobiliers villarins qui en ont tant besoin...

Christophe Mayoux (*)

(*) En collaboration avec Daniel Paret. Photographie de Christian Emieux.



Moins de visites au musée

Depuis mai dernier et jusqu'au 31 août, la Maison du patrimoine a reçu la visite de 240 personnes (et reçu quelque 91 euros de dons) contre 353 en 2010 et 337 en 2009. Cette baisse de fréquentation (presque 33 %) doit-elle être imputée au fait que cette année, la Maison du patrimoine était ouverte le jeudi et le dimanche et non plus le samedi et le dimanche ?

Il semblerait que oui si on détaille les entrées selon les jours. Le jeudi (il y en avait 7 durant cette période) on ne comptabilise que 33 entrées tandis que le dimanche (il y en avait 6) on en compte 130. Pour le jeudi, les chiffres sont décevants car cela mobilise 3 personnes. Il se pourrait donc que l'ouverture de la Maison du patrimoine le jeudi soit abandonnée.

Le 15 août, il y a eu 31 entrées et 46 personnes ont demandé à effectuer une visite en dehors des jours ouvrables.

Néanmoins, les visiteurs ont tous été enchantés de leurs visites notamment les gens des Arves qui disent tous : « *On n'a pas cela chez nous.* » L'exposition, Histoire des fontaines aux Villards, a été montée dans le sas de la Maison du patrimoine ce qui n'a pas permis de pré-

senter toutes les fontaines villarinches. Mais il y avait quand même 36 planches soit près de 30 photographies.

Les trois conférences ont attiré au total 109 personnes (contre 89 l'an dernier). De la recette (72 euros) on peut déduire que ces soirées ont séduit une quarantaine de personnes non membres de l'association Patrimoine et culture.

Le costume féminin villarin a été présenté par Stéphanie Chaboud-Crouzaz, qui le portait, à la fête du fromage de La Chambre (3 juillet) et à la fête du pain de Saint-Jean-de-Maurienne (4 août).

La journée du 25 août (« De clochers en clochetons ») a été une réussite. Par très beau temps une cinquantaine de personnes (40 % de touristes dont des Corréziens...) sont venues aux Villards visiter le « patrimoine caché » à savoir la scierie du Premier-Villard et le pont du Rivaud dont beaucoup se sont demandé : « *Mais que fait ce pont, là ?!* ». A une vingtaine de mètres, les visiteurs ont pu voir les restes d'anciens moulins notamment 8 meules dont une possédant une gorge pour recueillir l'huile de noix. Pour les autres visites programmées dans le cadre de ces journées, les Villarins ne se sont que peu déplacés.

Sur la trace des boîtes de Sainte-Reine

En 2007, trois boîtes surprenantes ont été découvertes dans la chapelle du Premier-Villard. En se rapprochant de la commune du Thyl, où des boîtes identiques avaient été trouvées, on sut leur donner un nom : des boîtes de Sainte-Reine.

En 2009, l'association Les Villards patrimoine et culture fait appel à Claude Grapin, conservateur départemental du Patrimoine chargé du musée d'Alésia, pour une conférence intitulée : Pèlerinage et boîtes de Sainte-Reine. Nous apprenons alors qui était sainte Reine et l'origine de ces boîtes. Au III^e siècle, Reine, fille de Clément, un notable de Bourgogne vivant au château de Grignon (près d'Alise-Sainte-Reine), a été confiée à une nourrice chrétienne qui l'éleva dans sa foi. Olibrius, préfet des Gaules et amoureux de Reine, voulut l'épouser. Fidèle à sa foi, elle refusa. Elle fut alors enchaînée dans un donjon (à la tour de Grignon ?) et soumise à différentes tortures : tentatives avortées pour la noyer, pour la brûler, crocs en fer pour la saigner, etc. Elle fut finalement décapitée. Une source miraculeuse a alors jailli là où sa tête est tombée.

Un pèlerinage à Alise-Sainte-Reine est né de cette légende. On vient se tremper dans l'eau de la source pour des problèmes de peau ou de vue. Des pèlerins viennent de Savoie, de Maurienne, et ils rapportent des souvenirs de leur pèlerinage pour eux-mêmes ou pour quelqu'un resté au pays. Ces souvenirs sont des images, des chapelets, des médailles ou des petits reliquaires qui sont des boîtes, ogives ou rectangulaires, fermées par une vitre protégée par deux volets. Ces boîtes étaient fabriquées par des artisans locaux. A l'intérieur des boîtes sont collées des figurines en terre cuite ou en papier mâché. Quinze ou seize boîtes ont été pour l'instant recensées en Maurienne sur les 70 trouvées en tout !

Actuellement il n'y a plus de pèlerinage, il a cessé vers 1860 faute de pèlerins. Plus de fabrications de boîtes non plus. Mais la tradition de Sainte-Reine perdure ; début septembre ont lieu les fêtes d'Alise-Sainte-Reine. Le chanoine Kir leur a donné une

impulsion vers 1945. Aujourd'hui on joue, à l'extérieur, dans une ancienne carrière, le texte en alexandrins qui retrace la vie de sainte Reine. Cette tragédie de type « mystère » dure 3 heures et est jouée par les habitants d'Alise. Début 2011, Madame Foray, de Thyl, nous a contactés pour nous proposer de participer à un voyage à Alise-Sainte-Reine pour assister aux fêtes qui commémorent la légende de sainte Reine. Le 27 août dès 6 heures du matin, 9 personnes des Villards se joignent aux 21 du Thyl, de Saint-Michel, etc., et prennent la direction de la Bourgogne. Après la visite guidée de l'hôpital Sainte-Reine, construit au XVII^e siècle pour héberger les pèlerins malades, nous avons assisté en soirée à la représentation du martyre de sainte Reine suivie de l'embrasement du théâtre en plein air.

Le lendemain, 28 août, on assista au cortège historique : des personnes représentent Reine aux différents moments de sa vie et de son supplice. Le cortège fut suivi d'une messe dans le théâtre en plein air. L'après-midi, avant le retour en Maurienne, nous avons fait un bond en arrière dans le temps en retournant aux premiers siècles, sur le site d'Alésia. Nous y avons vu les vestiges d'une petite ville gallo-romaine construite après la conquête de la Gaule par les Romains.

Ce furent deux jours très denses qui nous permirent de mettre des images sur le nom de ces lieux où se rendaient de nombreux Savoyards jusqu'au milieu du XIX^e siècle.

Pour ceux qui souhaitent voir les boîtes de Saint-Alban, elles sont dans la chapelle du Premier-Villard, exposées dans une vitrine faite pour elles en 2010.

Martine Ferroud

L'entreprise qui vous ouvre LA VOIE.

EIFFAGE
TRAVAUX PUBLICS
RHÔNE-ALPES-AUVERGNE

Etablissement SAVOIE-LEMAN

ZA du Pré de Pâques
73870 SAINT JULIEN MONTDENIS
Tél. 04 79 59 81 03 - Fax 04 79 59 53 76

SORTIES BOTANIQUES

Une table d'orientation bien cachée...

Cet été, pour une fois, je connaissais ma date d'arrivée à Saint-Colomban et j'ai pu faire inscrire la première promenade dans le petit programme édité par la Maison du tourisme.

Dès le 14 août, une petite troupe se retrouvait au pied du monument aux morts de Saint-Alban pour prendre la direction de la croix des Charières. Il y avait là, la famille Cavailles au grand complet, Norbert Combet soi-même, ce qui m'a fait grand plaisir, trois familles de touristes avec des enfants, petits ou grands, et Danielle Nicol, notre aquarelliste préférée qui venait compléter son herbier de l'année précédente. Nous étions donc une bonne quinzaine.

La saison ayant été assez humide (!) cette année, il y avait encore beaucoup de fleurs. On revit avec plaisir la german-drée chamaedrys, découverte l'année dernière, le casse-lunette et même, pour la première fois, de la stellaire graminée. Plus loin, il y avait toujours un peu d'absinthe, une armoise et de l'origan.

J'ai souhaité faire voir la table d'orientation, au bout du petit promontoire à droite, mais elle avait disparu. On m'a appris alors qu'elle se trouvait à l'opposé, accessible par le petit chemin qui monte, de l'autre côté, terminus du sentier « balcon des Villards ». Mais, encore mais, on ne peut rien voir parce que il y a plein d'arbres non taillés devant. Ce qui m'a fait penser qu'il faudrait avoir un peu de suite dans les idées...

Nous avons tous ensuite pris le chemin du retour vers le Chef-Lieu de Saint-Alban ravis de cette promenade. *Le Triandou* venait de fermer. Nous sommes allés partager un pot chez Marie-Louise au Martinan.

Comme j'avais oublié de prévenir Danielle Tronel et Catherine Desfours de cette promenade du 14, je leur ai proposé d'en refaire une autre rapidement. Nous sommes convenus du mardi 16 août, aux Granges. Il faut dire que c'est la promenade préférée de Danielle, et j'ai invité aussi Alice Vial et l'une des deux familles du camping qui était au Merlet très intéressée par les fleurs de montagne. Aux Granges, on est plus haut qu'à Saint-Alban et le sol n'est pas le même. On est sur la « glandre », cette roche schisteuse et poussiéreuse grise de la rive droite du Glandon qui lui donne son aspect toujours un peu opaque, et qui contient des filons plus compacts et plus durs qui permettent l'exploitation d'ardoises à Saint-Colomban.

Cette année, nous avons vu en particulier de la carline acaule (sans queue) qui ressemble à un soleil et que l'on trouve plus souvent à l'adret, plus ensoleillé, par exemple au Tépey. C'est une fleur magnifique et il vaut mieux la laisser dans la nature pour que tout le monde puisse ainsi en profiter, car, sans être rare, elle n'est pas très fréquente. Nous avons aussi revu le sureau rouge de l'année dernière, la pannassie des marais et le très délicat polygala bleu que, personnellement, j'adore ; et enfin, en arrivant à la clairière, de la centaurée de montagne (qui n'est pas un véritable bleuet malgré

le nom de bleuet des montagnes qu'on lui donne dans certains livres). A l'occasion d'un chardon, j'ai expliqué que tous les chardons sont des artichauts en miniatures, tout comme, à l'inverse, les absinthes sont des géraniums géants, et que « tout-ce-monde-là » fait partie de la même famille que les edelweiss, les pissenlits et les marguerites, c'est-à-dire la famille des Asteracées qui s'appelaient naguère les Composées.

La troisième promenade, le 21 août, s'en alla sur la piste du réservoir des Roches. Dans le premier virage de la route de Ressoutan, après l'église, il y a toujours cette belle plante qu'est la verge d'or du Canada. On ne la trouve pas aux Granges ni au Merlet mais je ne sais pas pourquoi. En revanche, il y avait déjà beaucoup de colchiques dans les prés, or au 21 août, il reste encore un mois avant l'équinoxe qui fait débuter l'automne, le 21 septembre, ce qui fait donc aussi que ce n'est pas encore « la fin de l'été » !

Cette fois-ci, nous ne sommes pas allés jusqu'au réservoir. A partir d'un certain endroit, ça grimpe dur, il faisait très chaud ce jour-là, alors quelques personnes ont préféré faire une pause puis redescendre. Ce n'était pas grave car nous avions quand même pu voir (ou revoir) beaucoup de fleurs et puis, il y avait déjà 3 ou 4 ans que nous n'étions pas allés sur ce chemin, alors ce fut quand même de bonnes retrouvailles.

J'ai eu le grand plaisir de faire ma dernière promenade le 28 août en compagnie de Maurice Bouchet-Flochet, Gilbert Emieux, que j'avais personnellement invité, et Huguette Bordon-Biron qui se trouvait venir aussi, comme Maurice, pour la deuxième fois. Comme Maurice était déjà allé aux Granges, je lui ai proposé d'aller découvrir (pour lui) le chemin de la croix des Charières où, finalement, il y a le plus d'espèces de fleurs ou de plantes diverses et différentes. Les années ne sont pas rares où l'on peut facilement en dénombrer plus de 40, voire plus de 45 quelquefois, ce qui est très intéressant pour les gens passionnés qui veulent faire un herbier. Et c'est justement ce que fit Gilbert Emieux dans un carnet apporté tout exprès.

On peut ajouter qu'il a fait beau pour ces 4 promenades ce qui est assez chanceux et dû surtout au beau temps global de cette seconde quinzaine d'août. Un grand merci à tous « mes » promeneurs habituels ou de passage, Villarins ou touristes : que de bons moments !

Quant à la présentation habituelle de l'herbier de la vallée, pendant l'après-midi du 15-Août, les visiteurs furent un peu moins nombreux que d'habitude, regardèrent assez peu les pages des classeurs ; en revanche il y eut beaucoup de questions diverses sur, également, beaucoup de sujets touchant aux fleurs ou aux plantes en général, et les échanges furent souvent très intéressants. Je remercie tous mes interlocuteurs.

Bernard Patillon

Christian TEXIER
Artisan
06 25 05 09 67 cristec-multiservice@orange.fr

CRISTEC
Multiservice

Plomberie Sanitaire - Electricité

Dépannage d'urgence - Rénovation habitat -
Tous travaux d'intérieur en partenariat

112, Les Vernes de la Mandallaz 74330 La Balme de Sillingy

Ets ARLAUD
Station service ELAN - Automat 24h/24

RENAULT Assistance et dépannage
Vente de véhicules neufs et occasions

Réparations toutes marques

Station de lavage mousse active • 2 pistes avec aspirateurs

ZA des Grands Près - Sortie échangeur A43
04 79 56 22 55 73130 STE MARIE DE CUINES

CYCLISME

MÉMORIAL JEAN-NO ET DELPHINE

PÉTANQUE

SIX JOURS DE SAINT-COLOMBAN

Une montée Cuines – Saint-Col originale

C'est le samedi 16 juillet que tous les amis de Jean-Noël et Delphine se sont donnés rendez-vous pour la désormais célèbre montée cycliste Cuines – Saint-Col (mémorial Jean-No et Delphine) au cours de laquelle 38 cyclistes, 1 coureur à pied et 5 marcheurs se sont affrontés dans cette compétition bon enfant pour honorer le souvenir de leurs amis tous deux décédés dans des avalanches.

A 17 h 30, tous avaient rendez-vous au Chef-Lieu où chacun put admirer les déguisements plus ou moins farfelus des participants. L'appel aux costumes avait été lancé l'année dernière et beaucoup ont joué le jeu cette année donnant un côté festif à cette journée. A 18 heures, le départ a été donné au sommet de la route de la Combe, à Saint-Etienne-de-Cuines ; commençait alors une balade de santé pour les uns, et un long périple pour les autres.

Le vainqueur de cette montée, Christophe Zanardi, a passé la ligne d'arrivée en 34 min 33 s, devançant le deuxième (Jean-Lou Martin-Cocher) de seulement... 3 centièmes de seconde, Sylvain Martin-Cocher complétant le podium en 36 min 6 s. Nathalie Favre-

Bonté, quant à elle, arrivait en 37 min 50 s, meilleure féminine du jour.

Notons également les belles performances de Romain Christin, seul coureur, parti du Pied des Voutes et arrivé à Saint-Colomban en 41 min 16 s, du tandem Julien Donda – Pascal Gauthier en 47 min 28 s, et de Alissa Favre-Novel, 12 ans seulement, en 59 min 36 s. Pour les marcheurs, le « Grand Gérard » (Gérard Bozon-Verduraz) avala les 9 kilomètres de montée en 1 h 27 min. Bravo à tous !

Après l'arrivée des derniers coureurs, la remise des prix put commencer devant la salle des fêtes où était décerné un nouveau prix cette année, celui du meilleur déguisement, qui alla à Christophe Girard. L'apéritif puis le barbecue (où la pluie s'invita de temps en temps) ont suivi cette arrivée afin de reprendre des forces tout en évoquant cette belle journée riche en souvenirs et émotions. Merci à tous ceux qui ont participé et soutenu cette animation : voiture balai, communauté de communes, photographes, chronométreurs, et bien sûr aux nombreux supporters placés tout le long du parcours ! A l'année prochaine.

Alexandra Favre-Bonté

POINT DE VUE

Coup de chapeau à l'ABA

Je tiens à rendre hommage à une équipe de copains qui se dévouent chaque année pour animer notre été. Combien de fois n'ai-je entendu aux Villards cette phrase : « Les jeunes ? Bof, tout ce qu'ils savent faire, c'est faire la fête... » Eh bien détrompez-vous ! Il a fallu l'organiser cette fameuse semaine des Six jours de pétanque !!

Pour exemple, la soirée de clôture : d'abord il y eut la remise des prix à la salle des fêtes avec tout ce qui s'y rattachait (sponsors à chercher, lots à acheter, podium à préparer etc., etc.) suivie de l'apéritif offert à tous.

Entre-temps, il a fallu aussi organiser la salle pour la restauration de 180 tartiflettes préparées, toujours par cette même équipe, depuis le matin et servies à table. Je me suis laissée dire que les

préparatifs avaient commencé très tôt... Et puis, pour clore cette journée, une soirée dansante orchestrée par le disc-jockey du pays.

Croyez-moi, il fallait être là pour constater le dévouement et la vivacité de tous lorsqu'il a fallu débarrasser la salle pour mettre en place la piste de danse et essayer de respecter le « timing » ; il ne fallait pas mettre les deux pieds dans le même sabot comme on dit par ici...

Je dis bravo à cette équipe qui donne sans compter de son temps, bénévolemement, et qui sacrifie bien souvent ses vacances au profit des estivants.

Alors, avec tous ceux qui sont d'accord avec moi, je lève mon verre à l'ABA, l'Association qui bouge et qui anime. Vive l'ABA !

Une supportrice de l'ABA

épreuve, qui s'est déroulée le 24 juillet par un temps froid (neige en Comberousse), et qui a accueilli près d'une centaine de participants, a mobilisé une cinquantaine de bénévoles et reçu le soutien de plusieurs partenaires.

PETITE ANNONCE

• La personne qui a volé le portefeuille de Bertrand Mugnier, posé sur le banc sur lequel il était assis, serait très aimable de le déposer, incognito, dans la boîte aux lettres de Christophe Favre-Novel, président du club des sports, association qui organisait le concours de pétanque au Premier-Villard, le mercredi 17 août 2011. Bien évidemment, cette personne pourrait, avant de le rendre, conserver les 200 euros en liquide qui s'y trouvaient et qui valent bien la restitution des papiers : carte bleue, carte d'identité, permis de conduire, carte vitale, etc. D'avance, grand merci pour ce courage ! – (X. Mugnier.)

Nouvelle victoire pour Denis Jamin !

Les 38^e Six jours de Saint-Colomban, organisés par l'ABA, se sont déroulés, compte tenu de la nouvelle configuration de la place du Chef-Lieu, sur différents terrains de boules : les parties de poules (4 poules pour 43 doublettes inscrites), en journée, sur les 6 terrains du boule-drome du Martinan ; les phases finales, à partir des huitièmes de finale, le 13 août, sur les 10 terrains restant au Chef-Lieu. Les parties de cadrage du concours complémentaire se sont disputées elles aussi au Martinan.

Dans le concours général, c'est Denis Jamin qui l'a emporté, associé à son frère Claude, devenant ainsi le seul à compter six victoires dans ce concours (Eric Ledain en comptant 5, Jean-Yves Ibiza, Gérard Bozon-Verduraz et Gérard Mugnier, 4). En finale, les frères Jamin ont battu Norbert Combet et Henri

Tamigi, ce dernier ayant déjà gagné 3 fois les Six jours. Dans le concours complémentaire, en finale, Sébastien Dufour et Benjamin Maurino ont disposé des frères Tritto, Richard et Thierry, qui ont eux aussi gagné deux fois les Six jours.

Sur le plan de l'organisation, cette année, l'ABA avait remplacé l'habituel apéritif offert aux joueurs à la fin des Six jours, au moment de la remise des prix, par une tartiflette géante. Pour le concours en nocturne (10 août), c'est l'association ABA qui a elle-même cuisiné le repas avec au menu : salade, diots, polente, tomme et tarte. Malgré le froid, ce fut un réel succès avec 114 repas servis dans la bonne humeur !

Cet été, les membres de l'ABA ont donc redoublé d'efforts et de « techniques culinaires » pour que ces 2 repas se passent bien. Et ce fut le cas !

• 38^e Six jours de Saint-Colomban

► Du 8 au 13 août 2011
Quarante-trois doublettes

• Concours général

Quarts de finale : Yohan Pierrelet et Yohan Wantelet / Alain Bozon et Franck Tardy, 13-8 ; Norbert Combet et Henri Tamigi / Geoffroy Bozon-Verduraz et Emmanuel Ledain, 13-8 ; Frédéric Cornier et Fabrice Bozon / Guy Dussuel et Michel Vivier, 13-12 ; Claude Jamin et Denis Jamin / Michelle Clément et Charline Pierrelet, 13-0.

Demi-finales : Norbert Combet et Henri Tamigi / Yohan Pierrelet et Yohan Wantelet, 13-7 ; Claude Jamin et Denis Jamin / Frédéric Cornier et Fabrice Bozon, 13-2.

Finale : Claude Jamin et Denis Jamin (*ci-dessous*) / Norbert Combet et Henri Tamigi, 13-4.

• Concours de l'ABA

► 10 août 2011
Aire de loisirs du Clos (nocturne)
33 triplettes

• Concours général

Finale : Nicolas Charpentier, Manuel Ribatto et Olivier Defrocourt / Serge Mussi, Thierry Martin-Garin et Gilles Nantieras, 13-7.

• Concours complémentaire

Finale : J.-C. Pabion, Clément Tardy et Geoffroy Bozon-Verduraz / Stéphane Arlaud, Alexis Bonfils et François Meyer, 13-10.

• Concours du club des sports

► 17 août 2011
Terrain de pétanque du Premier-Villard
26 doublettes

• Concours général

Quarts de finale : Grégory Rochette et Olivier Defrocourt / Raymond Mollaret et Raynato Olivieri, 13-11 ; Jacques Maurino et Benjamin Maurino / Christelle et David Demières, 13-7 ; Denis Jamin et Claude Jamin / Pascale Amsellem et Pascal Gauthier, 13-6 ; Amandine Bignardi et Cédric Clavel / Claude Darves-Blanc et G. Bozon-Verduraz, 13-4.

Demi-finales : A. Bignardi et C. Clavel / Grégory Rochette et Olivier Defrocourt, 13-5 ; Denis Jamin et Claude Jamin / Jacques Maurino et Benjamin Maurino, 13-11.

Finale : Denis Jamin et Claude Jamin / Amandine Bignardi et Cédric Clavel, 13-6.

• Concours de l'ACCA de Saint-Alban

► 20 août 2011
Terrain de pétanque du Premier-Villard
20 triplettes

• Concours général

Demi-finales : Claude Jamin, Denis Jamin et Gérard Bozon-Verduraz / Alain Bozon, Franck Tardy et Sébastien Dufour, 13-9 ; Jean-Christophe Pabion, Damien Cartier-Lange et Coralie Dumas / Jérôme Ritter, Fausto Estèves et Rodolphe André, 13-10.

Finale : J.-C. Pabion, D. Cartier-Lange et C. Jamin, D. Jamin et G. Bozon-Verduraz, 13-12.

• Concours complémentaire

Finale : R. Mugnier, A. Mugnier et F. Vanini / René et Alexis Bonfils, Jessica Burdin, 13-6.



Cinq Villarins au Mont-Blanc

L'envie de gravir le Mont-Blanc a commencé pour moi en automne 2010 quand nous redescendions la brèche de la Passoire, passage donnant, sur l'Isère, du côté du col de Montfossé, au-dessus du lac des Balmettes, en compagnie de mon ami Christophe Favre-Novel.

Celui-ci me proposa l'idée et, comme une évidence, il fallait appeler notre copain Emmanuel Bozon pour lui soumettre l'aventure et pour bénéficier de ses compétences en haute montagne et ainsi nous servir de guide. Après plusieurs jours de réflexion il accepta le challenge en incluant les deux frères Tardy, Clément et Joseph, qui lui en avaient déjà fait la demande quelques mois auparavant.

L'objectif fixé, chacun de nous s'entraînait de son côté pendant plusieurs mois afin de préparer au mieux cet événement : Clément et Joseph ont profité des hauteurs des Villards, ce qui leur a permis de découvrir les combes et les sommets de notre si joli pays ; Christophe a peaufiné un peu plus que d'habitude ses exercices sportifs ; moi je m'efforçais d'aller courir, marcher et faire un peu de vélo ; quand à Manu, il se renseignait de temps en temps sur nos états de forme respectifs avec souci, sans jamais dévoiler son programme personnel (qui je m'en rends compte après coup devait être corsé...).

Le 2 juillet, veille de l'ascension, nous nous sommes retrouvés, le soir, dans un petit restaurant de Chamonix, autour d'une plâtrée de pâtes et d'une bonne bouteille de vin rouge, accompagnés de quelques amis de Manu dont un guide de haute montagne, Franky, qui nous « chambrait » un peu, faisant ainsi monter un peu plus la pression...

Le 3 au matin nous partons au téléphérique des Houches qui nous emmène au plateau de Bellevue afin d'emprunter le tramway de Saint-Gervais ; le sommet de la voie ferrée étant en travaux, le départ de l'ascension se fait sous le Nid d'Aigle, à une altitude de 2 200 mètres. Le matin Francky était venu nous accompagner et ainsi nous donner la cadence jusqu'au refuge de la tête Rousse à 3 167 mètres. Crampons, baudriers, casques enfilés, nous prenons le temps de saluer Franky et nous voilà partis dans le « grand couloir » (passage très dangereux suite aux chutes de pierres) pour gravir ensuite les « gradins », sorte de rocher très friable dans une pente assez raide qui me fait penser à notre montagne des Argentières au-dessus du col du Glandon. Au sommet, le refuge du Goûter culmine à 3 817 mètres.

La montée a laissé quelques traces de fatigue sur nos visages, nous passons le reste de l'après-midi au refuge à contempler le paysage et à nous reposer pour nous retrouver le soir, en compagnie d'autres alpinistes, autour d'une bonne blanquette de veau concoctée par les gardiens du lieu. Le soir, extinction des feux à 20 heures avec pour Clément, Joseph et moi, un lancer mal de tête dû à l'altitude et un peu d'appréhension pour la journée à venir.

Le 4 juillet, c'est à 2 heures du matin que le réveil sonne ! Nous partons de nuit, équipés de lampes frontales, piolets et vêtements chauds à l'assaut du dôme du Goûter ; deux cordées sont alors formées : Joseph et Clément pour l'une ; Christophe et moi pour l'autre ; Manu, seul en éclaireur. Habituel des lieux, Manu donne le pas, un pas de montagnard lent et sûr nous donnant la cadence idéale afin de tenir le rythme pour une longue distance.

Les différentes cordées dessinent une courbe de lumière dans la pente. Dans les premières heures qui suivent notre départ, nous croisons des alpinistes essoufflés,

malades, sans doute mal préparés ou sujets au mal des montagnes, décus de rebrousser chemin. Nous arrivons au col du Dôme au soleil levant et nous apercevons enfin le Mont-Blanc... Nous nous rendons compte aussi du chemin qu'il nous reste à parcourir... Il fait froid, nous essayons de nous ravitailler un peu, nos gourdes sont gelées mais la motivation est toujours intacte. Du col, nous traversons un grand plateau pour nous rendre au pied de l'arête des Bosses où culmine le refuge Vallot, ancien observatoire construit en 1890 et servant aujourd'hui de refuge de secours.

Manu nous donne alors quelques recommandations avant d'attaquer les dernières pentes, il est toujours en tête et nous le suivons attentivement dans les crêtes enneigées ; nous nous retrouvons sur des arêtes où le vide plonge de chaque côté sur plus de 400 mètres parfois ! Non accoutumé à de telles situations je me revois crier à Christophe : « *J'ai la frousse Mayotte !* », et lui de me répondre en se retournant : « *Fais pas le c... Gotcha, on est ensemble, si tu tombes je tombe, reprends-toi...* » Ces quelques mots me permettront en quelques secondes de me ressaisir et de poursuivre notre chemin.

Quatre heures après notre départ du refuge du Goûter nous arrivons enfin sur le toit de l'Europe à 4 807 mètres d'altitude vers 7 heures du matin... Nous libérons notre joie au sommet, Clément et Joseph sortent un drapeau qu'ils avaient confectionné pour l'occasion, le soleil est au rendez-vous, il fait froid, le vent souffle, nous prenons le temps de faire un tour sur la plate-forme, de prendre un bon bol d'air. Le paysage qui s'étend sous nos yeux est magnifique : au sud, les glaciers de la Vanoise ; au fond, à gauche et au centre, c'est le massif des Ecrins ; à l'ouest, le massif des aiguilles Rouges, la pointe Percée, les Bauges. A l'est, le Grand Paradis ; au nord, c'est une vue plongeante sur l'Aiguille du Midi et toute la vallée de l'Arve ; Chamonix quand à lui est encore dans la pénombre à cette heure-ci...

La photo en poche, nous décidons de prendre le chemin du retour. C'est la fin de l'aventure, nous redescendons dans la vallée les têtes chargées de souvenirs, de paysages inoubliables, d'émotions et la satisfaction d'avoir accompli un merveilleux challenge entre copains...

Pascal Gauthier



■ Au sommet du Mont-Blanc (de gauche à droite) : Christophe Favre-Novel, Emmanuel Bozon, Joseph Tardy, Clément Tardy et Pascal Gauthier. (La date inscrite sur le drapeau n'est pas exacte. L'ascension a bien eu lieu le 4 juillet 2011.)

DOMAINES SKIABLES

Vers la fin d'une solidarité entre stations ?

Les tarifs 2011-2012 de la station maurienne d'Orelle, qui est reliée au domaine skiable de Val-Thorens, livrent une étonnante information : le forfait journalier « extension » permettant de skier sur Val-Thorens (Orelle ne disposant que de quelques pistes de Val-Thorens situées en Maurienne) sera de 19 euros pour les forfaits vacances (plus de 2 jours consécutifs) vendus par une station maurienne, alors que cette extension coûtera 25 euros (+ 31 %) pour un forfait saison d'une station de Maurienne. Jadis, ce forfait saison permettait d'aller skier gratuitement 4 fois dans n'importe quelle station maurienne.

Désormais, c'est, de façon illimitée néanmoins, de tarifs particuliers que bénéficie le titulaire dans toutes les stations de Maurienne.

Les conditions générales 2011-2012 d'utilisation du forfait, à Orelle, indique que « *La Société d'exploitation des remontées mécaniques d'Orelle (STOR) se réserve le droit de revenir sur cette clause en cas de graves problèmes d'enneigement de la station émettrice.* » Orelle est une porte d'entrée de la plus haute station de ski d'Europe, ce qui lui permet, lors des saisons de faible enneigement, comme l'an dernier, de drainer des clients des stations voisines moins favorisées côté neige. Apparemment, cela pose des soucis d'organisation et de surfréquentation. Aussi, si le vacancier d'une station, avec un forfait semaine, est une cible potentielle à attirer à Orelle – Val-Thorens, les titulaires de forfaits saison, généralement des « locaux » des autres stations, seront désormais bien moins lotis. Notamment les Villarins, pour lesquels il ne sera pas question de venir à Orelle en tout début ou toute fin de saison (Saint-Colomban fermant officiellement 3 semaines avant les autres stations des Sybelles, le 1^{er} avril 2012 contre le 20 pour les autres !) car désormais pour la STOR : « *Ces accords et tarifs sont valables uniquement si le domaine de la station émettrice est ouvert.* »

Ce bel exemple de « solidarité » entre les stations n'est pour les habitués qu'une demi-surprise. Le forum Internet de la station de Valloire est à ce sujet édifiant.

Le 8 avril dernier, un internaute valloirin, a estimé que « *La société d'exploitation des remontées mécaniques d'Orelle (permettant la liaison entre la Maurienne et Val-Thorens – Les 3 vallées) a fait publiquement savoir qu'elle n'honorera plus la proposition commerciale pourtant incluse dans l'achat des forfaits longs séjour de Maurienne.* » Poursuivant, avec humour et cynisme : « *Evidemment, en cette fin de saison, la haute altitude du domaine d'Orelle permet de skier dans de bien meilleures conditions d'enneigement que dans nos stations. Evidemment aussi, il y a beaucoup plus de monde sur le domaine d'Orelle – Val-Thorens en avril (surtout cette année) que dans d'autres stations mauriennaises ayant souffert d'un « été » très précoce... Orelle a donc tout bonnement décidé de ne pas honorer cette promesse commerciale au motif que son domaine est surfréquenté. Merci Orelle, c'est beau la solidarité intermaurienne, et c'est avec plaisir qu'on reviendra skier là-bas dès qu'on pourra.* » On le voit, les accords commerciaux volent en éclat dès lors qu'il faut défendre son pré carré.

Et les exemples ne manquent pas, non plus, au sein des Sybelles. Vouloir pour un Villarin une extension à la journée sur le domaine de Saint-Sorlin en est la preuve... En effet, cette possibilité n'est possible que via une extension Sybelles complète (soit 22,50 euros), qui permet d'aller dans les 5 autres stations, alors que logiquement, c'est le tarif interstation (environ 15 euros) qui devrait s'appliquer...

Mais, jusqu'à présent, les autres stations des Sybelles en auraient décidé autrement. En sera-t-il différemment si la communauté de communes de la vallée du Glandon et la communauté de communes de l'Arvan fusionnent comme le souhaitent les élus de la commune de Saint-Colomban ? A voir...

Christophe Mayoux

■ BRÈVES

■ SATVAC. Rappel : tous les forfaits saison achetés avant le 17 décembre 2011 bénéficieront d'une réduction substantielle. Les personnes qui ne pourraient pas effectuer cet achat, n'étant pas disponibles à cette période, peuvent toutefois acheter leur forfait saison sur le site Internet de la Satvac (<http://skipass-sybelles.com>), l'achat d'un nouveau support étant alors obligatoire, ou commander leur forfait par courrier, en envoyant leur demande à la société, accompagnée du règlement et d'une photographie d'identité récente et en couleur. Ces forfaits seront alors à leur disposition, aux guichets des remontées mécaniques, à partir du 17 décembre.

■ CANONS À NEIGE. La dernière tranche de l'installation des canons à neige a été réalisée cet été. Toute la piste de retour, de Bellard au Coin, est donc désormais pourvue d'enneigeurs artificiels, véritable « assurance-vie » pour une station de moyenne altitude comme celle de Saint-Colomban comme on a pu le constater l'an passé... Mais rien ne dit que la prochaine saison sera aussi désastreuse. Il reste maintenant à la commune et à la Satvac à gérer les quotas d'eau à prélever et, si nécessaire, d'en demander une actualisation par rapport au nombre d'enneigeurs maintenant installés sur le domaine skiable de Saint-Colomban. Sur l'ensemble du domaine skiable des Sybelles, on compte 418 canons à neige.

Les conteneurs modernes se font attendre

Il y a plus d'un an maintenant (lire *Le Petit Villarin* numéro 152, juin 2010) le Syndicat intercommunal de ramassage et de traitement des ordures ménagères de Maurienne (Sirtomm) lançait l'idée du remplacement des bacs qui sont dans les chalets-poubelles par des conteneurs semi-enterrés (CSE) indiquant, au nombre des avantages, l'*« Intégration esthétique, (le) stockage de plus longue durée et dans de meilleures conditions, (la) réduction des fréquences et (l')optimisation des tournées... et donc surtout (l')optimisation des coûts »*. Inconvénients : la diminution du nombre de chalets, les hameaux ayant actuellement plusieurs chalets n'ayant alors plus qu'un point de CSE, voire, pour certains, plus aucun point de collecte ! En conséquence, en moyenne, le Villarin devra aller plus loin pour déposer ses ordures ménagères dans les CSE.

Mais un an après, force est de constater que les chalets-poubelles sont toujours en place suite – semble-t-il – à un désaccord persistant entre le Sirtomm et la commune de Saint-Alban sur le nombre de points CSE et leurs implantations dans cette commune. C'est pourquoi, avant d'entreprendre les travaux d'installation de ces CSE aux Villards, le Sirtomm attend une position précise de la commune de Saint-Alban et de la communauté de communes de la vallée du Glandon sur les dernières propositions transmises par cet organisme, fin août. En conséquence, les lieux d'implantation définitifs et le planning des travaux ne sont pas encore arrêtés. Il serait d'ailleurs inutile d'équiper la seule commune de Saint-Colomban pour des raisons évidentes de logique de territoire et d'optimisation d'exploitation, car la collecte des CSE est effectuée à l'aide d'un camion spécifique différent du camion utilisé actuellement.

Depuis le 1^{er} juin 2011, l'installation de CSE a déjà été réalisée (en deux phases : automne 2010 et printemps 2011) dans la communauté de communes de haute Maurienne Vanoise (qui regroupe les communes, du Mont-Cenis à l'Iséran, et compte 2 700 habitants). Ont ainsi été installés quelque 230 CSE, soit près du quart du total des CSE présents en Maurienne ! A noter aussi que 10 CSE ont été installés aux abords du lac du Mont-Cenis, à plus de 2 000 m d'altitude. Il en existe également au col de la Madeleine (1 993 m). Ce qui laisse tout naturellement penser que les cols du Glandon et de la Croix-de-Fer seront également équipés.

Chaque point CSE disposera de 3 conteneurs : un vert pour les verres (sans les couvercles et les bouchons, ni ampoules, ni vitres ou miroirs, ni vaisselle, porcelaine, etc.) ; un jaune pour les emballages et le papier (ne pas mettre de pots de yaourt, petit-suisse... ni de films, sacs ou boîtes en matière plastique, pas de barquettes en polystyrène, pas de cartons salis, de papiers gras, de papiers absorbants, ni de mouchoirs sales ; les emballages doivent être vides

et les films en matière plastique qui entourent les revues doivent être retirés) ; enfin un conteneur de couleur grise sera réservé aux ordures ménagères (pots de yaourt en plastique, pots de crème et de fromage blanc, mouchoirs usagés, sacs en matière plastique, barquettes en polystyrène, couches-culottes, vaisselle, pots de fleurs, etc.). Les épluchures, les coquilles d'œufs et certains autres déchets alimentaires doivent aller au composteur personnel (*).

On le voit, ce sont donc bel et bien les habitudes du consommateur villarin qui vont changer dans un futur proche, appelé qu'il va être à procéder à davantage de tris. Les chalets-poubelles, installés par le district il y a une vingtaine d'années, vont être enlevés en même temps que les CSE seront installés. Seront-ils à vendre ? Enfin, plus aucun bac de type actuel, personnel ou collectif, ne sera plus, bien évidemment, collecté par le Sirtomm, les nouveaux camions de ramassage ne le permettant plus.

Christophe Mayoux

(*) Pour le Sirtomm, la sensibilisation au compostage domestique est une opération qui continue, mais la vente de composteurs individuels, par le syndicat, est terminée. Sans oublier son apport dans le jardin, le compostage individuel prend tout son sens et toute sa valeur quand on sait qu'en 2010, l'enlèvement d'une tonne d'ordures ménagères a coûté, en collecte, 260 euros à la collectivité.

Quelques chiffres...

En 2010, le Sirtomm a collecté aux Villards 101,1 tonnes d'ordures ménagères (OM, une réduction de 5,5 % par rapport à 2009), 10,8 tonnes de collecte sélective (CS, + 0,7 %) et 23,1 tonnes de verre (+ 13,8 %). Le taux de recyclage est en hausse de 3 %, essentiellement dû à la réduction des OM et à la progression du verre et des matériaux lourds. Si le tri semble meilleur (moins de verre dans les OM) on constate cependant (hameaux, gîtes, résidence) que du verre est désormais déposé dans les bacs jaunes ou à même le sol à côté des bacs, ce qui reste incorrect... Manque d'information ? Mauvaise signalisation des bacs ? L'installation de conteneurs semi-enterrés dédiés au verre dans chacun des points de CSE devrait réduire cette incivilité.

A la déchetterie, le Sirtomm a ramassé (gratuitement pour ceux qui déposent) 0,5 tonne de pneus, 31,9 tonnes de ferraille et 94 tonnes de déchets industriels banals et d'encombrants (tous les autres déchets). En moyenne, la gestion de ces déchets industriels banals est estimée à plus de 250 euros la tonne pour une entreprise industrielle. Si on ajoute à cela des horaires d'ouverture souples, on comprend que la déchetterie villarinne soit « courue ». (Celle de Saint-Etienne-de-Cuines n'est ouverte que 3 jours par semaine et 3 heures par jour.) Dans la région lyonnaise, certaines déchetteries s'équipent de portails munis de gâches électriques et dotent tous les foyers fiscaux de carte d'accès magnétique. Ce système, simple et peu onéreux au regard des coûts des collectes année après année, offre, outre le contrôle de l'accès, l'avantage de proposer des statistiques sur les utilisateurs et les horaires d'utilisation.

C. Mayoux

Robert RICHARD

TAXI JOUR ET NUIT

73130 SAINT-MARIE-DE-CUINES

Tél. 04 79 59 48 78

Port. 06 60 07 53 77 ou 06 61 50 23 83

Une rentrée sereine

En cette rentrée 2011, l'école intercommunale des Villards accueille 19 élèves, ainsi répartis : 6 enfants de maternelle, 2 CP et 2 CE1 forment la classe des petits, conduite par Marylène Coux, directrice de l'école, secondée par Céline Mangano, Atsem. La classe des grands compte 2 CE2, 5 CM1 et 2 CM2, encadrés par deux maîtresses qui travaillent chacune à mi-temps : Emilie Chanet, le lundi et le mardi, et Céline Granjon, le jeudi et le vendredi.

Les repas du service de restauration scolaire sont fournis cette année par le restaurant l'Atrium (Saint-Jean-de-Maurienne) et c'est Sandrine Burel qui va les chercher à Sainte-Marie-de-Cuines et sert les enfants. Laëtitia Cirette assure toujours l'encadrement du car de ramas-

sage scolaire, ainsi que la garderie périscolaire du matin et du soir (avec Céline Mangano).

Elèves et enseignantes vont travailler à plusieurs projets, dont un spectacle de Noël inter-écoles, auquel se joindrait l'école de musique du canton, un marché de Noël (le 9 décembre) et un voyage scolaire de 3 jours au 3^e trimestre de l'année scolaire. A noter bien sûr que le potager créé au printemps par les écoliers a bien produit cet été, et les enfants se sont relayés en juillet et août pour le soigner... et en récolter les légumes, tenant à jour un carnet de cueillette.

Avec le maintien des 2 classes, on peut parler d'une rentrée sereine, et c'est une fort bonne nouvelle !



■ La promotion 2011-2012 des écoliers villarins et leurs enseignants. Debout, avant-dernier à droite : Pierre-Yves Bonnivard, vice-président de la CCVG.

CHASSE

Une battue pour rien...

Pour préparer la saison de chasse, l'ACCA de Saint-Colomban a organisé 6 corvées : aux Roches (7 mai), au Tépey (20 mai), en Bellard (chemin courant, des mélèzes, jusque sous le col du Marolay), sur le chemin de la Combe et Sous le col du Glandon (3 juillet), dans la réserve (23 juillet) et à Montrond (7 août). Ces corvées ont mobilisé près de 40 % des effectifs de l'association.

Dans la réserve, il s'agissait de marquer les postes pour la battue aux sangliers du 28 août 2011 suite aux dégâts dans les paturages des Echets. C'est presque une obligation pour l'ACCA d'organiser de telles battues car, sinon, les organismes d'Etat qui indemnisent les propriétaires qui ont subi des dégâts (avec les cotisations des chasseurs) pourraient se retourner contre elle. Cette battue autorisée par la préfecture (car située avant l'ouverture) a rassemblé une trentaine de chasseurs. Elle était placée sous la responsabilité du lieutenant de louveterie René Cécille. De 8 heures à 11 h 30, une quinzaine de sangliers ont été vus mais... aucun n'a pu être tué. Depuis cette année, toujours dans le but de limiter les dégâts, le tir des sangliers dans la réserve est autorisé pour les équipes ayant des attributions de cerfs ou de chamois dans ce secteur de chasse.

Le plan de chasse au grand gibier de l'ACCA comprend 65 chamois, 24 chevreuils et 15 cerfs. Au 21 septembre, 11 chamois ont été prélevés par les équipes de Roland Bozon (3, au Sapey et Sous le col), Philippe Martin-Cocher (dans la réserve), Patrick Blanc (combe de Montrond), Claude Aimé (au Tépey),

Cédric Emieux (en Bellard), Jacques Bellot-Mauroz (au Tépey), Guillaume Martin-Cocher (dans la réserve), Hervé Vidal (combe de Montrond), et Léon Blachon (combe des Roches). Neuf chevreuils ont été tués par les équipes de Guillaume Martin-Cocher (au Tépey), Christian Prignot (Ressoutan), Bernard Bozon-Vialle (Ressoutan), Cédric Emieux (Les Echets), Roland Bozon (au Châtelard), Patrice Rostaing-Troux (Ressoutan), Simon Cartier-Lange (Ressoutan), Luc Martin-Cocher et Francis Vanini (Sous le col). Un cerf a été prélevé par Jacques Bellot-Mauroz dans la réserve. Enfin, Patrice Rostaing-Troux (au Tépey), Alain Emieux (sous Lachenal), Thierry Bozon (du Martinan, dans la combe de Barral) et Gaston Emieux (Les Echets) ont tué 4 sangliers.

Pour le petit gibier, l'ACCA a droit de prélever 2 perdrix Bartavelle. Pour le lagopède, aucun quota n'a été attribué aux ACCA villarinches.

BRÈVE

► FAUNE SAUVAGE. Quelques personnes ont aperçu, le 23 juillet, vers 14 h 30, sur la route de Saint-Alban, près de la « cabane du canonnier », une superbe grue cendrée.



MAONNERIE
CHARPENTE
COUVERTURE - ZINGUERIE
SCIERIE

Michel Jeannolin

ST-PIERRE-DE-BELLEVILLE - 73220 AIGUEBELLE
Tél./Fax : 04 79 36 14 83 - Port. 06 87 45 56 44
Bureau : 04 79 36 11 76

Lachenal conteste le choix du site

Après la question de l'aménagement des chemins existants (difficiles d'accès pour des engins mécaniques agricoles modernes) qui a mobilisé, l'été dernier, des Villarins qui craignaient que cela ne se réalise au détriment de la beauté des combes et de l'environnement, projet aujourd'hui abandonné, voilà que, cet été, c'est au sujet d'une fumière que les esprits se sont échauffés.

Le cas posé est celui d'Adrien Maurino, 27 ans, qui désire créer une exploitation agricole de vaches laitières aux Villards (actuellement il n'y en a aucune sur Saint-Colomban). Cette exploitation permettrait l'utilisation de certaines prairies autour des villages (qui pourraient, sinon, à terme, être abandonnées) limitant ainsi l'emprise du bois et de la forêt. Mais cette installation nécessite la création d'une fumière. Pourquoi ?

Le projet de fumière collective sur la vallée des Villards est apparu pour la première fois il y a presque une dizaine d'années. A l'époque, la construction de deux structures étaient prévues, une dans chaque commune. Suite à des départs à la retraite, à des arrêts ou à des installations d'exploitations, une seule structure est désormais suffisante tant que celle-ci reste à une distance raisonnable des exploitations actuelles et des lieux potentiels de nouvelles installations. Mais, aujourd'hui, de nombreux organismes de l'Etat ne croient plus à ce projet. Pour cette raison, toute nouvelle installation sur la vallée est systématiquement refusée en commission départementale d'orientation agricole, et cela a conduit la communauté de communes de la vallée du Glandon (CCVG) à signer un document à Adrien Maurino indiquant qu'elle s'engageait à réaliser une fumière dans les 3 ans.

Une fumière collective a aussi pour objectif d'éviter la multiplication des tas de fumiers sur la commune. Aujourd'hui, la réglementation impose que les tas de fumiers aux champs soient éliminés et déplacés chaque année. D'autre part, quand une fumière existe, les agriculteurs ne respectant pas ces obligations sont sanctionnés.

LE TEXTE DE LA PÉTITION

Nous avons appris récemment que le projet de fumières pour la vallée des Villards entrait dans une phase de décisions, et que le site retenu pour les fumières de toute la vallée se situerait sur le hameau de Lachenal. A cet effet, nous tenons à vous faire part des points suivants :

- Ce projet est apparemment d'une très grande ampleur au niveau de son emprise géographique et ceci dans une localisation qui pourraient, pour une commune touristique comme Saint-Colomban, avoir une toute autre destination que celle d'entrepôt de fumier.

- Le site retenu se situe au-dessus de l'actuelle déchetterie intercommunautaire de la vallée. Déchetterie, fumière... Il ne faudrait pas qu'à votre sens, le hameau de Lachenal ne devienne la véritable pouille des Villards.

- Lachenal est dans le périmètre de l'Association foncière pastorale intercommunale, que ce soit dans sa partie haute (La Planche) comme de sa partie basse (limítrophe du Planchamp et du Bessay). De même, à Lachenal se situe une exploitation agricole conséquente en termes de nombre de têtes de bétail.

- Ce site retenu pour des fumières est à notre avis situé au mauvais endroit, à l'extrême d'une commune touristique, alors que les exploitations qui vont le plus l'utiliser au quotidien (cheptels bovins) se situent à l'autre extrémité de la commune. Ceci va donc nécessiter des traversées du chef-lieu de la commune et un surcoût pour les exploitations agricoles. Sans parler de l'impression en entrant dans une commune touristique par une déchetterie et des fumières.

- En termes de pérennité de ces fumières, des études sérieuses ont

C'est pourquoi le 14 juin dernier, la CCGV a choisi le site de Sur-la-Croix en face de la déchetterie. Ce choix résulterait, selon Pierre-Yves Bonnivard, vice-président de la CCGV, responsable du projet, « *d'une étude, menée (...) par les élus villarins et la chambre d'agriculture de la Savoie, qui dresse l'inventaire des avantages et des inconvénients des sites possibles selon 7 critères : l'accès, l'éloignement des habitations et des cours d'eau, l'impact paysager, l'ensolilement, le trajet et le transport, et les travaux à prévoir* ». Le site choisi est à 190 mètres des habitations et ne nécessite pas de maintenance ni de gros terrassement (peu de pente). Très ensoleillé, « *il est très favorable au compost et à l'assèchement des fumiers dans les boxes* ». Le trajet sera de 2 km et nécessitera de traverser Saint-Colomban 1 ou 2 fois par semaine. Enfin, ce site permettrait « *une synergie possible avec le traitement des déchets verts de la déchetterie* ».

Aussitôt cette implantation connue, une opposition s'est organisée. Elle a pris la forme d'une pétition adressée à la CCGV (*lire ci-dessous*) et signée par quelque 90 personnes de Lachenal qui posent des questions sur l'utilité réelle de cet équipement (utilisé par combien d'agriculteurs ?), sur son coût (250 000 euros sont inscrits au budget de la CCGV), sur la pertinence des critères qui ont conduit au choix de l'emplacement aujourd'hui contesté, etc., questions auxquelles il faudra bien que les élus communautaires apportent des réponses. Dans une lettre adressée à tous les pétitionnaires, la CCGV indique que cela pourrait se faire à l'automne, au cours d'une réunion publique, en présence des techniciens de la chambre d'agriculture de Savoie.

On regrettera toutefois (formulation maladroite ou conviction profonde ?) que dans le dernier paragraphe de cette pétition, l'école et les gîtes apparaissent, question nuisance, sur le même plan qu'une fumière... alors qu'ils apportent la vie dans un hameau. La contestation, l'interpellation des élus, sont tout à fait légitimes, mais l'argumentation ne peut pas « faire feu de tout bois ».

AFP INTERCOMMUNALE

A la reconquête du Tremblay

Le conseil syndical a fait le point des travaux de l'AFP le 13 août et le 10 septembre (il se réunira encore le 8 octobre).

L'entreprise Jamen a réalisé début juillet la plate-forme de traite de la combe du Bessay et a commencé celle du point d'eau du Planchamp, sans prévenir le syndic chargé de suivre les travaux. Résultats : « *Une buse de diamètre insuffisant a été placée dans la combe et une erreur dans la localisation du point d'eau a été faite. La plate-forme est cependant utilisée par l'éleveur* ».

Un devis de l'entreprise Jamen pour compactage de la plate-forme (1 700 euros HT) a été accepté et transmis à la CCGV, maître d'œuvre des travaux. Un avenant sera fait au contrat d'entretien de Chantal Darves-Blanc pour qu'elle entretienne la buse du ruisseau.

Suite au refus du maire de Saint-Alban d'autoriser le branchement du point d'eau sur l'eau des Fontaines, Georges Quézel-Ambrunaz a rencontré le maire. Il a été convenu « *que l'autorisation de branchement sur le réseau des fontaines serait donnée, assortie de deux clauses : l'une acceptant la non « potabilité » de l'eau destinée aux animaux et l'autre disant que les éleveurs feraient leur affaire d'interruptions éventuelles, momentanées, de la fourniture d'eau. Mais par courrier du 8 juillet 2011, le maire refuse à nouveau l'autorisation, déclarant qu'une délibération du conseil municipal sera nécessaire pour l'obtenir* ».

Trois propriétaires (Jeannine Chaboud-Crouzaz, Jeannine Dufour et Nathalie Lessort) ont déposé un recours auprès du tribunal administratif de Grenoble contre la décision de l'assemblée générale de l'AFP du 19 mars 2011 (refus de retirer des parcelles dans le lot libéré par la retraite de Michel Darves-Blanc). Le conseil a autorisé le président à défendre l'AFP.

Des rejets (principalement de planes) sont apparus dans deux zones traitées à l'automne 2010 : dans le secteur d'En Haut la Vie (traitement par M. Perreau) et sous le Martoray (dessouchage par AEMV). M. Perreau a présenté un devis de 1 614,60 € pour faire un deuxième traitement. Le conseil a souhaité avoir

des détails (fournitures, déplacement, main d'œuvre, etc.) et si possible faire baisser ce montant. Outre les rejets, le terrain est envahi par des mauvaises herbes, aucun animal n'ayant été parqué dans la zone déboisée. Un courrier sera adressé à l'exploitant de ce secteur (GAEC de la fia).

La convention entre la CCGV et l'AFP a été reconduite pour 5 ans (avec attribution de 20 000 euros annuels pour travaux). Une clause a été ajoutée demandant aux éleveurs de laisser le libre passage sur les sentiers. Si cette clause n'est pas prévue dans les baux ou les contrats d'entretien, un avenant sera présenté aux éleveurs.

Pour des travaux 2011 de reconquête d'espaces pastoraux dans le secteur du Tremblay, d'un montant estimé à 38 000 euros, une subvention de 28 500 euros a été attribuée ; il ne reste donc à la charge de la CCGV qu'un montant de 9 500 euros. Les travaux prévus consistent en débroussaillage, coupe des arbustes d'un diamètre inférieur à 12 cm à 1,30 m du sol (article 3 du règlement intérieur) élagage le long des prairies et abattage de gros arbres, avec accord des propriétaires. La date des travaux sera communiquée aux propriétaires de la zone et une visite de terrain sera organisée le 30 octobre à 14 heures. Une visite de terrain aura également lieu en novembre après le départ des troupeaux et les travaux d'entretien faits par les exploitants.

La réunion publique du 26 août sur l'extension de l'AFP a été très peu suivie. Seuls étaient présents 6 membres du groupe de travail et 2 propriétaires. Enfin, la journée départementale des AFP aura lieu le 7 octobre à Celliers, le président de l'AFP intercommunale y participera. L'AFP est d'ailleurs pressentie pour organiser cette journée l'an prochain.

[Sources : comptes rendus officiels des réunions du conseil syndical de l'AFP]

■ BRÈVES

► **AFP.** L'assemblée générale (AG) de l'AFP aura lieu le samedi 29 octobre à 13 h 45 pour l'AG avec quorum, à 15 heures pour l'AG sans quorum. Une assemblée générale extraordinaire suivra pour proposer aux membres une modification des statuts qui permettra le vote des descendants connus de successions non faites.

► **ELEVAGE.** Fin août, au Sapey, à hauteur du chalet Delglise, en contrebas de la route, à quelques mètres d'une rangée de ruches, un veau de 3 mois a été attaqué et dépecé par un animal qui pourrait être un loup. Les agents de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage, venus sur place, ont effectué différentes constatations et des prélèvements dont les résultats ne sont pas encore connus. Cette attaque fait suite à celle perpétrée le 1^{er} juillet par des vautours, sur un veau de quelques heures et sur sa mère qui a été retrouvée agonisante à ses côtés. Selon un vétérinaire, « *le vautour n'est pas du tout fait pour l'attaque* ». Cependant, selon un biologiste spécialiste de la faune sauvage : « *Des vautours affamés peuvent parfois commencer leur repas avant la cessation des mouvements [de la bête repérée], hâtant la mort.* » Exactement ce qui a été observé début juillet à Saint-Colomban.

INTERCOMMUNALITÉ

• Saint-Alban accepte le projet préfectoral
• Saint-Colomban le rejette, et se tourne vers l'Arvan

Les collectivités locales avaient jusqu'au 9 août pour se prononcer sur le schéma départemental de coopération intercommunale présenté, le 6 mai dernier à Saint-Baldoph, par le préfet de Savoie. Pour le canton de La Chambre, ce schéma propose la création d'une communauté de communes regroupant toutes les communes du canton plus la commune d'Epierre.

La communauté de communes de la vallée du Glandon (CCVG) et la commune de Saint-Colomban ont refusé le périmètre de ce projet de regroupement (*lire pages 12 et 13*). Saint-Alban l'a accepté (*lire page 13*). Unanimes, les trois collectivités ont souhaité que l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) qui sera créé se dote d'une fiscalité de type FPU, et que les dotations de compensation que les communes membres de la CCGV se sont accordées, dans le cadre de la CCGV, soient

maintenues dans le cadre du nouvel EPCI. Le refus du périmètre proposé par le préfet (canton de La Chambre) s'est accompagné de différentes propositions d'extension : extension à d'autres communes du canton de Saint-Jean-de-Maurienne et/ou de l'Arvan (CCVG) ; extension aux communes de l'Arvan (commune de Saint-Colomban). Le maire de Saint-Alban estimant pour sa part que le périmètre idéal devait contenir, à terme, toutes les communes de Maurienne.

La plupart des élus ont regretté que le temps leur ait manqué pour présenter aux habitants le projet préfectoral et toutes ses conséquences, notamment fiscales. Sont-ils vraiment sincères ? On se demande, dans ce cas, pour ne parler que des deux communes villarines, pourquoi les habituelles réunions publiques d'information n'ont pas été programmées cet été...

POINT DE VUE**Et chez nos voisins ?**

Dans le canton de Saint-Jean-de-Maurienne, le schéma préfectoral propose de fusionner les communautés de communes Coeur-de-Maurienne et de l'Arvan, et d'intégrer à cette nouvelle structure les communes de Montricher-Albanne et de Pontamafrey-Montpascal.

Mais le 29 juin, les élus communautaires de la communauté de communes Coeur-de-Maurienne ont rejeté ce plan préfectoral estimant « *qu'il n'y avait ni concertation, ni analyse partagée des avantages et des inconvénients de cette solution* » (*). Pour Pierre-Marie Charvoz, maire de Saint-Jean-de-Maurienne « *ce projet est dans une logique administrative et pas dans une logique de projet* ».

Les élus ont également pointé l'absence de véritables projections, de la part des services de l'Etat, sur les conséquences budgétaires de l'organisation proposée.

Enfin, certains élus ont affirmé que la bonne échelle de la future communauté de communes devrait être la Maurienne.

C'est exactement la position qu'a adoptée le conseil municipal de Saint-Jean-de-Maurienne (28 juillet). Plus précisément, les élus de Saint-Jean ont proposé d'intégrer les communes de Montricher-Albanne et de Pontamafrey-Montpascal, si elles sont d'accord, dans la communauté de communes Coeur-de-Maurienne, mais pour le reste ils ont estimé que la carte de l'intercommunalité « *doit être étudiée au niveau de la vallée* ».

Ce rejet du projet préfectoral trouve son pendant du côté de l'Arvan où les élus de la communauté de communes de l'Arvan (qui regroupe les huit communes de l'Arvan, membres du Sivav) demandent à fusionner leur communauté de communes avec la CCGV pour former une « *intercommunalité des hauteurs* » dont la cohérence est, selon Bernard Covarel, président de la communauté de communes de l'Arvan, évidente : agriculture, délégataire des remontées mécaniques, organisation des services touristiques, et, plus curieusement, étude sur la mise en commun des services de l'eau...

Une position qui rejoint la volonté d'une partie des élus villarins.

(*) Cette prise de position et les informations qui suivent sont tirées du *Dauphiné libéré*, éditions du 1^{er} juillet et du 1^{er} août 2011.

Intercommunalité : savoir raison garder

Le conseil municipal de Saint-Alban a voté sur le projet préfectoral de schéma de coopération intercommunale le 22 juillet, comme le demandait la loi promulguée fin 2010 par le gouvernement (*lire page 13*). Avant le 9 août, tous les conseils municipaux de Savoie devaient fournir un avis sur le projet préfectoral, arrivé dans les mairies le 10 mai.

Notre conseil municipal a donc eu, comme les autres, un délai de 3 mois pour savoir s'il était d'accord pour que les 11 autres communes du canton de La Chambre (et celle d'Epierre) intègrent la CCGV, pour examiner la demande des communes de l'Arvan de constituer une communauté de communes Arvan-Villard, pour discuter de l'opportunité d'une communauté de communes allant aussi jusqu'à Saint-Jean-de-Maurienne, ou pour débattre, même, sur une grande communauté de communes d'Aiguebelle à Bonneval-sur-Arc... Trois mois pour se demander s'il était raisonnable que sur 15 communes, 9 – dont bien sûr Saint-Alban et Saint-Colomban aussi – n'aient chacune qu'un seul représentant dans un futur conseil communautaire de 31 membres... Trois mois pour cerner quelles seraient les conséquences financières, pour chacune, de telle ou telle version. Nous n'avons eu d'ailleurs qu'un seul « *devis* » : celui de l'hypothèse « *intégration des communes isolées au sein de la CCGV* », c'est sans doute le moins redoutable, mais toutes les lignes sont loin d'être chiffrées.

Où est le sérieux dans tout cela ? Et surtout, où est l'électeur ? Quel mandat avions-nous, dans nos conseils municipaux élus en 2008, pour décider de l'avis de notre commune sur ces propositions préfectorales ? Et si aucun maire, aucun élu, nulle part en Savoie, n'a pu tenir de réunion publique sur cette question entre la mi-mai et la fin juillet, ce n'est pas (pour certains...) que la volonté leur manquait : c'est qu'eux-mêmes n'ont pas eu en temps utile les informations suffisantes pour conduire dignement une consultation des populations.

Ce n'est pas ma conception de la démocratie et je me suis prononcée contre le projet préfectoral : ses conditions d'élaboration ne sont pas acceptables.

Pour autant, je ne souhaite pas botter en touche sur les débats qui ont traversé les

conseils municipaux de la CCGV. Mon opinion est qu'il faut savoir raison garder, ne jamais perdre de vue l'intérêt direct des populations, avoir en permanence le souci des plus fragiles et laisser à chaque citoyen la possibilité d'interpeller ses élus. Ceux-ci doivent donc être proches de leurs mandants.

Je crois à la coopération intercommunale élaborée avec conviction et dans un rapport de proximité, pour construire des maisons de santé ou de retraite, des collèges, des maisons des associations, des terrains de sport ou des salles culturelles, pour apporter de l'aide aux personnes âgées à leur domicile. Les structures intercommunales concourent largement à tout cela, mais doivent rester à une échelle qui ne soit pas éloignée du citoyen.

Puisqu'il nous faut choisir, la structure du canton de La Chambre me paraît la plus viable. Des traditions de coopération existent dans ce canton, d'autres pourront se créer. Elargir davantage, réunir toujours plus de collectivités territoriales comprend le risque de voir se créer une superstructure qui finira par laisser les communes, en particulier les plus petites, se débattre avec leurs problèmes quotidiens, sans pour autant voir se renforcer leurs moyens financiers et humains, bien au contraire, puisque la réduction des dépenses publiques devient un dogme incontournable.

A côté des communautés de communes peuvent et doivent vivre d'autres structures, pour permettre, chez nous, un travail efficace avec l'Arvan ou avec les communes de Belledonne (un syndicat comme le Sivav aux compétences si nécessaires renforcées, un futur parc régional, etc.), afin de favoriser le tourisme d'été comme d'hiver, d'aménager et de protéger l'espace de ces massifs remarquables.

Où est l'intérêt des populations dans cette marche forcée à l'intercommunalité prévue par la loi gouvernementale ? Il faut rendre les territoires attractifs, mais pour qui ? Je ne donnerai pas de réponse à cette question, *Le Petit Villarin* n'étant pas un organe de politique nationale. Chaque lecteur aura la sienne. Cependant, deux remarques qui concernent directement notre vallée : dans le document du préfet de la Savoie, le mot « *agriculture* » n'est pas écrit une seule fois...

Quant aux services publics, le texte fait clairement comprendre qu'ils ne peuvent pas exister dans de petits territoires...

Concrètement, des questions vont surgir. Un simple exemple : notre école des Villards relevait de la compétence de la CCGV. Les élus communautaires avaient saisi la problématique de cette structure si importante mais si isolée, avaient choisi de répondre à ses besoins, à ceux des élèves et de leurs familles. Comment cette problématique sera-t-elle perçue par une communauté de communes élargie ? (Et, dans cet exemple précisément, que gagnerions nous à un élargissement maximum ?) Alors que la loi de 2010 affiche un objectif de dissolution des syndicats intercommunaux, faudrait-il recréer un syndicat de gestion de notre école et de quels moyens disposera-t-il ? Et si cette solution n'est pas reconnue par l'administration centrale, nos élèves de 3 à 11 ans auront-ils un jour à faire les mêmes trajets que les collégiens vers une école centralisée ?

Toujours très concrètement, les difficultés actuelles de la commune de Saint-Alban à faire comprendre par le Sirtomm qu'une personne âgée habitant au Planchamp (voir la délibération unanime du conseil municipal du 22 juillet) portera difficilement ses déchets ménagers jusqu'à un conteneur semi-enterré situé au Chef-Lieu laissent deviner combien il peut être difficile de faire prendre en compte la réalité de la vie dans une communauté montagnarde de moins de 100 habitants, surtout quand cette réalité a, forcément, un coût... De nombreux autres exemples existent à l'évidence.

Alors, évolution de l'intercommunalité, coopération intercommunale, oui ! Mais cela ne peut se concevoir sans un bilan de l'existant (a-t-il été fait autour de l'actuelle CCGV ?), sans une volonté de projets partagés, sans une estimation précise des problèmes techniques et financiers posés, et sans débat avec les populations concernées. Ces conditions ne sont aucunement prises en considération dans la procédure enclenchée par la loi de 2010...

Jacqueline Dupenloup (*)

(*) Conseillère municipale de la commune de Saint-Alban et suppléante de Jean-Louis Portaz, conseiller général du canton de La Chambre.

Laurent MARTIN-COCHER
 Chauffage - Sanitaire - Climatisation
 Solaire - Energies renouvelables
 Ventilation - Vmc
 Le Pont - 73130 St-Colomban
 Tél. 06 08 85 59 61 - 04 76 26 71 11

Garage TARDY Serge
 RÉPARATIONS AUTO TOUTES MARQUES
 MECANIQUE - CARROSSERIE - PEINTURE
 St-ALBAN-DES-VILLARDS
 TÉL. 04 79 59 12 16

VERNIER Frères -
 • Génie Civil
 • Travaux en montagne
 • Montages et réparations
 remontées mécaniques
Tél. 04 79 83 40 44
 Zone Industrielle/73000 PONTAMAFREY

CHAUFFAGE SANITAIRE SERRURERIE
 INSTALLATION ET ENTRETIEN

CHIANALE FILS
 Butane - Propane - Camping-gaz
 655, avenue de la Gare
 73130 St-Etienne-de-Cuines
Tél. 04 79 56 23 84

Explications de vote

Probablement conscients du « flou relatif » engendré par leurs délibérations sur le schéma préfectoral de coopération intercommunale, des élus villarins ont tenu, depuis, à préciser leurs positions.

Ainsi, dans une interview donnée au *Dauphiné libéré* le 5 septembre 2011, Pierre-Yves Bonnivard, vice-président de la CCVG, est revenu sur la position de la CCVG : « (...) Nous avons voté un avis défavorable (cinq contre et trois pour) aux préconisations du préfet. Depuis 1989, Saint-Colomban et Saint-Alban fonctionnent en intercommunalité. Quand Sainte-Marie-de-Cuines s'y est ajoutée en 2007, cela n'a pas été évident car il faut prendre le train en route. Dans les orientations du préfet, on s'interroge sur la position d'Epierre. Aujourd'hui, nous n'avons aucune interaction avec cette commune. De notre côté, nous souhaiterions plutôt un élargissement de notre communauté de communes aux communes du canton, mais aussi à celles de l'Arvan, Pontamafrey-Montpascal, voire Saint-Jean-de-Maurienne. » De son côté, Maurice Bozon, maire de Saint-Colomban, s'est confié à Maurice Bouchet-Flochet, pour *La Maurienne* (édition du 8 septembre 2011) : « La commune de Saint-Colomban n'est pas d'accord avec les décisions du préfet. Sans être contre le canton, les intérêts économiques sont plus forts et plus sensibles avec l'Arvan. » Ajoutant : « Nous avons en commun [avec l'Arvan] le tourisme d'été et d'hiver via les cols du Glandon et de la Croix-de-Fer. Nous n'avons pas d'industrie, ce n'est pas la même politique économique en bas. »

Est-ce plus clair ? La question est simple : que veut-on aux Villards : une communauté de communes cantonale ? une communauté de communes regroupant les seules communes de montagnes (de l'Arvan et des Villards) ? ou une communauté de communes englobant l'ensemble des communes des cantons de La Chambre et de Saint-Jean-de-Maurienne ?

Nous avons posé la question à Pierre-Yves Bonnivard : « Lors des discussions au sein de la CCVG, le périmètre du futur EPCI qui est apparu le plus cohérent est celui qui réunirait le canton de La Chambre et le canton de Saint-Jean-de-Maurienne. C'est le seul périmètre qui permettrait de conserver, dans le même EPCI, les coopérations intercommunales que la CCVG a développées avec ses voisins : services à la population (avec le canton de La Chambre), et activités économiques et gestion des domaines skiables (avec les communes de l'Arvan, qui appartiennent au canton de Saint-Jean), même si la gestion des domaines skiables ne concerne que Saint-Colomban. Dans ce périmètre, englobant les deux cantons, l'Arvan resterait solidaire de son canton et les deux bassins de vie cantonaux seraient respectés. Ce périmètre est motivé uniquement en fonction des compétences que pourraient exercer le futur EPCI parce que c'est quand même bien sur quoi on se regroupe qui doit primer dans notre choix. Malheureusement, ce projet global n'a pas pu être discuté avec toutes les collectivités concernées étant donné les délais beaucoup trop courts pour se prononcer. On a donc été contraints de choisir entre : se regrouper avec le canton de La Chambre, ou se regrouper avec la communauté de communes de l'Arvan (CCA). Et c'est sur ce choix que les positions divergent : Sainte-Marie-de-Cuines et Saint-Alban préfèrent un regroupement avec le canton de La Chambre et Epierre, alors que Saint-Colomban veut se regrouper avec la CCA. »

Ces choix divergents ont été soulignés par les membres du bureau de la fédération des maires de Savoie et les membres élus de la CDCI réunis le 2 septembre dernier pour dresser le bilan des délibérations prises par les collectivités locales (*). Ne risquent-ils pas de faire éclater la CCVG ? Pierre-Yves Bonnivard : « Oui, ces choix différents, s'ils étaient entérinés, aboutiraient à un éclatement de la CCVG. Mais, est-il nécessaire de le rappeler, c'est sur les bases fiscales actuelles de la CCVG que le futur EPCI sera constitué quel que soit le périmètre choisi. Dans ces conditions, les trois communes de la CCVG ont de fortes chances de se retrouver dans le même EPCI qui aura très probablement, d'après les services de l'Etat, le périmètre du canton de La Chambre. Au cours de l'assemblée générale de la fédération des maires de Savoie, le 10 septembre dernier, à Chambéry, en présence du préfet et des sous-préfets de Savoie, M. Michel Klopfer, expert reconnu en finances publiques, a cité les propos tenus par le directeur national des finances publiques, en mission dans les Vosges : " Dans le cadre de la réforme de l'intercommunalité, on ne met pas ensemble deux vallées qui sont reliées par un col fermé quatre mois l'hiver." Ce qui en dit assez sur ce qui nous attend. »

(*) Pour le canton de La Chambre, 10 collectivités ont approuvé le périmètre cantonal, 6 l'ont refusé dont la CCVG.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

● SÉANCE DU 28 JUILLET 2011

[Le compte rendu officiel de cette réunion n'étant pas disponible au moment de la mise en page de ce numéro (15 septembre 2011), le texte qui suit a été rédigé par *Le Petit Villarin*]
Absent : Claude Bérard.

1 - Intercommunalité

Le conseil communautaire doit se prononcer (avant le 9 août) sur le schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI) présenté par le préfet le 6 mai dernier qui propose la création d'une communauté de communes regroupant toutes les communes du canton de La Chambre plus Epierre.

Après discussion, le conseil refuse (5 voix pour ce refus : Pierre-Yves Bonnivard, Maurice Bozon, Norbert Combet, Philippe Girard et Gérard Bordon, contre 3 : Maurice Darves-Bornoz, Serge Tardy et Christian Campillo) le périmètre proposé par le préfet et souhaite (unanimité) que la nouvelle communauté de communes soit à fiscalité professionnelle unique (FPU).

Au cours de la discussion, la plupart des élus ont estimé que le calendrier proposé pour créer une communauté de communes cantonale était précipité, et que, si la commune d'Epierre doit en faire partie, pourquoi ne pas intégrer aussi celle de Pontamafrey ou celles de la communauté de communes de l'Arvan (Gérard Bordon). Allant plus loin dans ce sens, Maurice Darves-Bornoz a indiqué que le périmètre idéal devrait comprendre toute la Maurienne à cause des problèmes similaires que rencontrent toutes les communes de Maurienne. Mais, selon lui, et compte tenu de la réalité actuelle, il faudrait d'abord réunir les deux cantons de La Chambre et de Saint-Jean-de-Maurienne.

Naturellement, si c'est impossible, il faut accepter le périmètre du canton de La Chambre. Pierre-Yves Bonnivard a estimé lui que la CCVG coopère actuellement avec les communes de l'Arvan par l'intermédiaire du Sivav et avec les communes du canton à travers divers syndicats. Le projet du préfet n'est donc pas acceptable pour lui. Par ailleurs, se faisant, en cela, le porte-parole des représentants des trois communes membres de la CCVG, Philippe Girard a souhaité que les communes de la CCVG conservent dans le nouvel EPCI les dotations de compensation qu'elles se sont attribuées dans la CCVG. A propos de la dette de la CCVG, il a posé cette question : comment sera-t-elle répartie dans la nouvelle communauté de communes ? Tous les intervenants se sont prononcés pour que le nouvel EPCI conserve un régime fiscal de type FPU comme cela leur avait été présenté le 6 juillet 2011 à la sous-préfecture de Saint-Jean-de-Maurienne.

Concernant la représentativité, les conseillers communautaires ont avancé l'idée qu'elle ne devait pas être déterminée en fonction de la seule population municipale. Et que, par exemple, selon Maurice Darves-Bornoz, il était difficile de séparer représentativité et fiscalité, ce dernier se prononçant pour sa part pour une représentativité « assise » sur la population touristique DGF.

2 - Ecole

Le conseil communautaire reconduit les contrats de travail (à durée déterminée) de Sandrine Burel, Lætitia Cirette et Céline Mangano du 1^{er} septembre 2011 au 31 août 2012.

3 - Travaux

Suite au retard d'exécution des travaux de réaménagement des anciens locaux du syndicat d'initiative (club enfants) et de l'ancienne école du Premier-Villard, le conseil communautaire décide d'exonérer les entreprises des pénalités de retard, mais d'appliquer ces pénalités pour le maître d'œuvre M. André Tornassat.

buées dans la CCVG. A propos de la dette de la CCVG, il a posé cette question : comment sera-t-elle répartie dans la nouvelle communauté de communes ? Tous les intervenants se sont prononcés pour que le nouvel EPCI conserve un régime fiscal de type FPU comme cela leur avait été présenté le 6 juillet 2011 à la sous-préfecture de Saint-Jean-de-Maurienne.

Concernant la représentativité, les conseillers communautaires ont avancé l'idée qu'elle ne devait pas être déterminée en fonction de la seule population municipale. Et que, par exemple, selon Maurice Darves-Bornoz, il était difficile de séparer représentativité et fiscalité, ce dernier se prononçant pour sa part pour une représentativité « assise » sur la population touristique DGF.

Concernant la représentativité, les conseillers communautaires ont avancé l'idée qu'elle ne devait pas être déterminée en fonction de la seule population municipale. Et que, par exemple, selon Maurice Darves-Bornoz, il était difficile de séparer représentativité et fiscalité, ce dernier se prononçant pour sa part pour une représentativité « assise » sur la population touristique DGF.

Concernant la représentativité, les conseillers communautaires ont avancé l'idée qu'elle ne devait pas être déterminée en fonction de la seule population municipale. Et que, par exemple, selon Maurice Darves-Bornoz, il était difficile de séparer représentativité et fiscalité, ce dernier se prononçant pour sa part pour une représentativité « assise » sur la population touristique DGF.

Concernant la représentativité, les conseillers communautaires ont avancé l'idée qu'elle ne devait pas être déterminée en fonction de la seule population municipale. Et que, par exemple, selon Maurice Darves-Bornoz, il était difficile de séparer représentativité et fiscalité, ce dernier se prononçant pour sa part pour une représentativité « assise » sur la population touristique DGF.

Concernant la représentativité, les conseillers communautaires ont avancé l'idée qu'elle ne devait pas être déterminée en fonction de la seule population municipale. Et que, par exemple, selon Maurice Darves-Bornoz, il était difficile de séparer représentativité et fiscalité, ce dernier se prononçant pour sa part pour une représentativité « assise » sur la population touristique DGF.

Concernant la représentativité, les conseillers communautaires ont avancé l'idée qu'elle ne devait pas être déterminée en fonction de la seule population municipale. Et que, par exemple, selon Maurice Darves-Bornoz, il était difficile de séparer représentativité et fiscalité, ce dernier se prononçant pour sa part pour une représentativité « assise » sur la population touristique DGF.

Concernant la représentativité, les conseillers communautaires ont avancé l'idée qu'elle ne devait pas être déterminée en fonction de la seule population municipale. Et que, par exemple, selon Maurice Darves-Bornoz, il était difficile de séparer représentativité et fiscalité, ce dernier se prononçant pour sa part pour une représentativité « assise » sur la population touristique DGF.

Concernant la représentativité, les conseillers communautaires ont avancé l'idée qu'elle ne devait pas être déterminée en fonction de la seule population municipale. Et que, par exemple, selon Maurice Darves-Bornoz, il était difficile de séparer représentativité et fiscalité, ce dernier se prononçant pour sa part pour une représentativité « assise » sur la population touristique DGF.

Concernant la représentativité, les conseillers communautaires ont avancé l'idée qu'elle ne devait pas être déterminée en fonction de la seule population municipale. Et que, par exemple, selon Maurice Darves-Bornoz, il était difficile de séparer représentativité et fiscalité, ce dernier se prononçant pour sa part pour une représentativité « assise » sur la population touristique DGF.

Concernant la représentativité, les conseillers communautaires ont avancé l'idée qu'elle ne devait pas être déterminée en fonction de la seule population municipale. Et que, par exemple, selon Maurice Darves-Bornoz, il était difficile de séparer représentativité et fiscalité, ce dernier se prononçant pour sa part pour une représentativité « assise » sur la population touristique DGF.

Concernant la représentativité, les conseillers communautaires ont avancé l'idée qu'elle ne devait pas être déterminée en fonction de la seule population municipale. Et que, par exemple, selon Maurice Darves-Bornoz, il était difficile de séparer représentativité et fiscalité, ce dernier se prononçant pour sa part pour une représentativité « assise » sur la population touristique DGF.

Concernant la représentativité, les conseillers communautaires ont avancé l'idée qu'elle ne devait pas être déterminée en fonction de la seule population municipale. Et que, par exemple, selon Maurice Darves-Bornoz, il était difficile de séparer représentativité et fiscalité, ce dernier se prononçant pour sa part pour une représentativité « assise » sur la population touristique DGF.

Concernant la représentativité, les conseillers communautaires ont avancé l'idée qu'elle ne devait pas être déterminée en fonction de la seule population municipale. Et que, par exemple, selon Maurice Darves-Bornoz, il était difficile de séparer représentativité et fiscalité, ce dernier se prononçant pour sa part pour une représentativité « assise » sur la population touristique DGF.

Concernant la représentativité, les conseillers communautaires ont avancé l'idée qu'elle ne devait pas être déterminée en fonction de la seule population municipale. Et que, par exemple, selon Maurice Darves-Bornoz, il était difficile de séparer représentativité et fiscalité, ce dernier se prononçant pour sa part pour une représentativité « assise » sur la population touristique DGF.

Concernant la représentativité, les conseillers communautaires ont avancé l'idée qu'elle ne devait pas être déterminée en fonction de la seule population municipale. Et que, par exemple, selon Maurice Darves-Bornoz, il était difficile de séparer représentativité et fiscalité, ce dernier se prononçant pour sa part pour une représentativité « assise » sur la population touristique DGF.

Concernant la représentativité, les conseillers communautaires ont avancé l'idée qu'elle ne devait pas être déterminée en fonction de la seule population municipale. Et que, par exemple, selon Maurice Darves-Bornoz, il était difficile de séparer représentativité et fiscalité, ce dernier se prononçant pour sa part pour une représentativité « assise » sur la population touristique DGF.

Concernant la représentativité, les conseillers communautaires ont avancé l'idée qu'elle ne devait pas être déterminée en fonction de la seule population municipale. Et que, par exemple, selon Maurice Darves-Bornoz, il était difficile de séparer représentativité et fiscalité, ce dernier se prononçant pour sa part pour une représentativité « assise » sur la population touristique DGF.

Concernant la représentativité, les conseillers communautaires ont avancé l'idée qu'elle ne devait pas être déterminée en fonction de la seule population municipale. Et que, par exemple, selon Maurice Darves-Bornoz, il était difficile de séparer représentativité et fiscalité, ce dernier se prononçant pour sa part pour une représentativité « assise » sur la population touristique DGF.

Concernant la représentativité, les conseillers communautaires ont avancé l'idée qu'elle ne devait pas être déterminée en fonction de la seule population municipale. Et que, par exemple, selon Maurice Darves-Bornoz, il était difficile de séparer représentativité et fiscalité, ce dernier se prononçant pour sa part pour une représentativité « assise » sur la population touristique DGF.

Concernant la représentativité, les conseillers communautaires ont avancé l'idée qu'elle ne devait pas être déterminée en fonction de la seule population municipale. Et que, par exemple, selon Maurice Darves-Bornoz, il était difficile de séparer représentativité et fiscalité, ce dernier se prononçant pour sa part pour une représentativité « assise » sur la population touristique DGF.

Concernant la représentativité, les conseillers communautaires ont avancé l'idée qu'elle ne devait pas être déterminée en fonction de la seule population municipale. Et que, par exemple, selon Maurice Darves-Bornoz, il était difficile de séparer représentativité et fiscalité, ce dernier se prononçant pour sa part pour une représentativité « assise » sur la population touristique DGF.

Concernant la représentativité, les conseillers communautaires ont avancé l'idée qu'elle ne devait pas être déterminée en fonction de la seule population municipale. Et que, par exemple, selon Maurice Darves-Bornoz, il était difficile de séparer représentativité et fiscalité, ce dernier se prononçant pour sa part pour une représentativité « assise » sur la population touristique DGF.

Concernant la représentativité, les conseillers communautaires ont avancé l'idée qu'elle ne devait pas être déterminée en fonction de la seule population municipale. Et que, par exemple, selon Maurice Darves-Bornoz, il était difficile de séparer représentativité et fiscalité, ce dernier se prononçant pour sa part pour une représentativité « assise » sur la population touristique DGF.

Concernant la représentativité, les conseillers communautaires ont avancé l'idée qu'elle ne devait pas être déterminée en fonction de la seule population municipale. Et que, par exemple, selon Maurice Darves-Bornoz, il était difficile de séparer représentativité et fiscalité, ce dernier se prononçant pour sa part pour une représentativité « assise » sur la population touristique DGF.

Concernant la représentativité, les conseillers communautaires ont avancé l'idée qu'elle ne devait pas être déterminée en fonction de la seule population municipale. Et que, par exemple, selon Maurice Darves-Bornoz, il était difficile de séparer représentativité et fiscalité, ce dernier se prononçant pour sa part pour une représentativité « assise » sur la population touristique DGF.

Concernant la représentativité, les conseillers communautaires ont avancé l'idée qu'elle ne devait pas être déterminée en fonction de la seule population municipale. Et que, par exemple, selon Maurice Darves-Bornoz, il était difficile de séparer représentativité et fiscalité, ce dernier se prononçant pour sa part pour une représentativité « assise » sur la population touristique DGF.

Concernant la représentativité, les conseillers communautaires ont avancé l'idée qu'elle ne devait pas être déterminée en fonction de la seule population municipale. Et que, par exemple, selon Maurice Darves-Bornoz, il était difficile de séparer représentativité et fiscalité, ce dernier se prononçant pour sa part pour une représentativité « assise » sur la population touristique DGF.

Concernant la représentativité, les conseillers communautaires ont avancé l'idée qu'elle ne devait pas être déterminée en fonction de la seule population municipale. Et que, par exemple, selon Maurice Darves-Bornoz, il était difficile de séparer représentativité et fiscalité, ce dernier se prononçant pour sa part pour une représentativité « assise » sur la population touristique DGF.

Concernant la représentativité, les conseillers communautaires ont avancé l'idée qu'elle ne devait pas être déterminée en fonction de la seule population municipale. Et que, par exemple, selon Maurice Darves-Bornoz, il était difficile de séparer représentativité et fiscalité, ce dernier se prononçant pour sa part pour une représentativité « assise » sur la population touristique DGF.

Concernant la représentativité, les conseillers communautaires ont avancé l'idée qu'elle ne devait pas être déterminée en fonction de la seule population municipale. Et que, par exemple, selon Maurice Darves-Bornoz, il était difficile de séparer représentativité et fiscalité, ce dernier se prononçant pour sa part pour une représentativité « assise » sur la population touristique DGF.

Concernant la représentativité, les conseillers communautaires ont avancé l'idée qu'elle ne devait pas être déterminée en fonction de la seule population municipale. Et que, par exemple, selon Maurice Darves-Bornoz, il était difficile de séparer représentativité et fiscalité, ce dernier se prononçant pour sa part pour une représentativité « assise » sur la population touristique DGF.

Concernant la représentativité, les conseillers communautaires ont avancé l'idée qu'elle ne devait pas être déterminée en fonction de la seule population municipale. Et que, par exemple, selon Maurice Darves-Bornoz, il était difficile de séparer représentativité et fiscalité, ce dernier se prononçant pour sa part pour une représentativité « assise » sur la population touristique DGF.

Concernant la représentativité, les conseillers communautaires ont avancé l'idée qu'elle ne devait pas être déterminée en fonction de la seule population municipale. Et que, par exemple, selon Maurice Darves-Bornoz, il était difficile de séparer représentativité et fiscalité, ce dernier se prononçant pour sa part pour une représentativité « assise » sur la population touristique DGF.

Concernant la représentativité, les conseillers communautaires ont avancé l'idée qu'elle ne devait pas être déterminée en fonction de la seule population municipale. Et que, par exemple, selon Maurice Darves-Bornoz, il était difficile de séparer représentativité et fiscalité, ce dernier se prononçant pour sa part pour une représentativité « assise » sur la population touristique DGF.

Concernant la représentativité, les conseillers communautaires ont avancé l'idée qu'elle ne devait pas être déterminée en fonction de la seule population municipale. Et que, par exemple, selon Maurice Darves-Bornoz, il était difficile de séparer représentativité et fiscalité, ce dernier se prononçant pour sa part pour une représentativité « assise » sur la population touristique DGF.

Concernant la représentativité, les conseillers communautaires ont avancé l'idée qu'elle ne devait pas être déterminée en fonction de la seule population municipale. Et que, par exemple, selon Maurice Darves-Bornoz, il était difficile de séparer représentativité et fiscalité, ce dernier se prononçant pour sa part pour une représentativité « assise » sur la population touristique DGF.

Concernant la représentativité, les conseillers communautaires ont avancé l'idée qu'elle ne devait pas être déterminée en fonction de la seule population municipale. Et que, par exemple, selon Maurice Darves-Bornoz, il était difficile de séparer représentativité et fiscalité, ce dernier se prononçant pour sa part pour une représentativité « assise » sur la population touristique DGF.

Concernant la représentativité, les conseillers communautaires ont avancé l'idée qu'elle ne devait pas être déterminée en fonction de la seule population municipale. Et que, par exemple, selon Maurice Darves-Bornoz, il était difficile de séparer représentativité et fiscalité, ce dernier se prononçant pour sa part pour une représentativité « assise » sur la population touristique DGF.

Concernant la représentativité, les conseillers communautaires ont avancé l'idée qu'elle ne devait pas être déterminée en fonction de la seule population municipale. Et que, par exemple, selon Maurice Darves-Bornoz, il était difficile de séparer représentativité et fiscalité, ce dernier se prononçant pour sa part pour une représentativité « assise » sur la population touristique DGF.

Concernant la représentativité, les conseillers communautaires ont avancé l'idée qu'elle ne devait pas être déterminée en fonction de la seule population municipale. Et que, par exemple, selon Maurice Darves-Bornoz, il était difficile de séparer représentativité et fiscalité, ce dernier se prononçant pour sa part pour une représentativité « assise » sur la population touristique DGF.

Concernant la représentativité, les conseillers communautaires ont avancé l'idée qu'elle ne devait pas être déterminée en fonction de la seule population municipale. Et que, par exemple, selon Maurice Darves-Bornoz, il était difficile de séparer représentativité et fiscalité, ce dernier se prononçant pour sa part pour une représentativité « assise » sur la population touristique DGF.

Concernant la représentativité, les conseillers communautaires ont avancé l'idée qu'elle ne devait pas être déterminée en fonction de la seule population municipale. Et que, par exemple, selon Maurice Darves-Bornoz, il était difficile de séparer représentativité et fiscalité, ce dernier se prononçant pour sa part pour une représentativité « assise » sur la population touristique DGF.

Concernant la représentativité, les conseillers communautaires ont avancé l'idée qu'elle ne devait pas être déterminée en fonction de la seule population municipale. Et que, par exemple, selon Maurice Darves-Bornoz, il était difficile de séparer représentativité et fiscalité, ce dernier se prononçant pour sa part pour une représentativité « assise » sur la population touristique DGF.

Concernant la représentativité, les conseillers communautaires ont avancé l'idée qu'elle ne devait pas être déterminée en fonction de la seule population municipale. Et que, par exemple, selon Maurice Darves-Bornoz, il était difficile de séparer représentativité et fiscalité, ce dernier se prononçant pour sa part pour une représentativité « assise » sur la population touristique DGF.

Concernant la représentativité, les conseillers communautaires ont avancé l'idée qu'elle ne devait pas être déterminée en fonction de la seule population municipale. Et que, par exemple, selon Maurice Darves-Bornoz, il était difficile de séparer représentativité et fiscalité, ce dernier se prononçant pour sa part pour une représentativité « assise » sur la population touristique DGF.

Concernant la représentativité, les conseillers communautaires ont avancé l'idée qu'elle ne devait pas être déterminée en fonction de la seule population municipale. Et que, par exemple, selon Maurice Darves-Bornoz, il était difficile de séparer représentativité et fiscalité, ce dernier se prononçant pour sa part pour une représentativité « assise » sur la population touristique DGF.

Concernant la représentativité, les conseillers communautaires ont avancé l'idée qu'elle ne devait pas être déterminée en fonction de la seule population municipale. Et que, par exemple, selon Maurice Darves-Bornoz, il était difficile de séparer représentativité et fiscalité, ce dernier se prononçant pour sa part pour une représentativité « assise » sur la population touristique DGF.

Concernant la représentativité, les conseillers communautaires ont avancé l'idée qu'elle ne devait pas être déterminée en fonction de la seule population municipale. Et que, par exemple, selon Maurice Darves-Bornoz, il était difficile de séparer représentativité et fiscalité, ce dernier se prononçant pour sa part pour une représentativité « assise » sur la population touristique DGF.

Concernant la représentativité, les conseillers communautaires ont avancé l'idée qu'elle ne devait pas être déterminée en fonction de la seule population municipale. Et que, par exemple, selon Maurice Darves-Bornoz, il était difficile de séparer représentativité et fiscalité, ce dernier se prononçant pour sa part pour une représentativité « assise » sur la population touristique DGF.

Concernant la représentativité, les conseillers communautaires ont avancé l'idée qu'elle ne devait pas être déterminée en fonction de la seule population municipale. Et que, par exemple, selon Maurice Darves-Bornoz, il était difficile de séparer représentativité et fiscalité, ce dernier se prononçant pour sa part pour une représentativité « assise » sur la population touristique DGF.

Concernant la représentativité, les conseillers communautaires ont avancé l'idée qu'elle ne devait pas être déterminée en fonction de la seule population municipale. Et que, par exemple, selon Maurice Darves-Bornoz, il était difficile de séparer représentativité et fiscalité, ce dernier se prononçant pour sa part pour une représentativité « assise » sur la population touristique DGF.

Concernant la représentativité, les conseillers communautaires ont avancé l'idée qu'elle ne devait pas être déterminée en fonction de la seule population municipale. Et que, par exemple, selon Maurice Darves-Bornoz, il était difficile de séparer représentativité et fiscalité, ce dernier se prononçant pour sa part pour une représentativité « assise » sur la population touristique DGF.

Concernant la représentativité, les conseillers communautaires ont avancé l'idée qu'elle ne devait pas être déterminée en fonction de la seule population municipale. Et que, par exemple, selon Maurice Darves-Bornoz, il était difficile de séparer représentativité et fiscalité, ce dernier se prononçant pour sa part pour une représentativité « assise » sur la population touristique DGF.

Concernant la représentativité, les conseillers communautaires ont avancé l'idée qu'elle ne devait pas être déterminée en fonction de la seule population municipale. Et que, par exemple, selon Maurice Darves-Bornoz, il était difficile de séparer représentativité et fiscalité, ce dernier se prononçant pour sa part pour une représentativité « assise » sur la population touristique DGF.

SAINT-ALBAN

● SÉANCE DU
22 JUILLET 2011

Absent : Daniel Quézel-Ambrunaz (procuration à Patricia Valcke).

1 - Intercommunalité

Le maire rappelle que le conseil municipal doit donner son avis sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI) présenté par le préfet, dans un délai de trois mois à compter de sa notification (10 mai 2011). Il présente sous forme de copies d'un diaporama (copies, électroniques et papier, envoyées à chaque conseiller) les documents présentés par la sous-préfecture de Saint-Jean-de-Maurienne lors des réunions « techniques » du 30 mai et du 6 juillet 2011 : cadre législatif et calendrier ; fiscalité et simulations financières ; périmètre et représentativité. Il indique que, dans ce schéma, les trois communes de l'actuelle CCVG conserveront leur attribution de compensation dans la future communauté de communes (information fournie lors de la réunion du 6 juillet 2011). Il précise enfin que la communauté de communes de l'Arvan propose aux communes qui la composent et aux deux communes des Villards d'adopter la même

délibération (envoyée à chaque conseiller pour information).

Le conseil municipal constate que la commune a des affinités et des liens forts avec le bas de la vallée et notamment avec les communes de Saint-Etienne-de-Cuines et de La Chambre ; qu'elle a des affinités ancrées avec Saint-Jean-de-Maurienne pour ce qui est du cadre de vie général et des loisirs « culturels » ; qu'elle a des liens avec la vallée de l'Arvan pour ce qui est des activités touristiques estivales, avec notamment les chemins de randonnée (sans oublier que la commune voisine, Saint-Colomban, est reliée l'hiver, pour ce qui est du ski, à l'Arvan et au domaine des Sybelles via Saint-Sorlin-d'Arves).

Le conseil constate que certains conseillers, favorables à la coopération intercommunale au sein du canton de La Chambre, voteront négativement sur cette délibération pour des raisons autres (par exemple en raison de la précipitation avec laquelle les conseils municipaux doivent se prononcer du fait du calendrier prévu par la loi).

Dans ce contexte, et après en avoir délibéré, le conseil municipal (5 voix pour et 3 contre) :

- est favorable à une extension du périmètre de notre communauté de communes selon le schéma proposé dans le SDI de mai 2011 à condition de conserver notre fiscalité actuelle (fiscalité professionnelle

unique) et dans les conditions financières précisées lors de la réunion « technique » qui s'est tenue à la sous-préfecture de Saint-Jean-de-Maurienne le 6 juillet 2011 ;

• pense toutefois que le périmètre proposé dans le SDI pourrait avantageusement être élargi pour réunir les liens et les centres d'intérêts évoqués ci-dessus tout en conservant les éléments « techniques » décrits ci-dessus et, dans le cas contraire, souhaite que perdure la vie des syndicats de massifs.

2 - Ordures ménagères

Considérant que le ramassage des ordures, ménagères surtout mais aussi papier-carton et verres, est un service important à la personne et une action importante en faveur de l'environnement, notamment par la suppression des dépôts « sauvages » ; considérant que les bacs de collecte actuellement implantés sur la commune constituent un nombre minimum, mais cependant acceptable, de points de collecte ; considérant que la commune de Saint-Alban doit être considérée dans son ensemble avec tous ses villages ; considérant que dans ces nouvelles propositions de collecte avec conteneurs semi-enterrés, le Sirtomm refuse toute collecte le long de la voie communale du Planchamp et propose dans ce contexte un point de collecte au Premier-Villard et un autre au Chef-Lieu, le conseil municipal demande

que le service de collecte actuel avec des bacs dans chaque village soit maintenu par la CCVG et le Sirtomm (aussi longtemps qu'une autre solution acceptable pour Saint-Alban n'a pas été trouvée). Le conseil demande à la CCVG et au Sirtomm qu'une éventuelle solution avec conteneurs semi-enterrés prévoit, à l'instar de ce qui est prévu pour Saint-Colomban, un point de collecte par village (2 mini-conteneurs par point : 1 ordure ménagère, 1 carton) à savoir : au Pied des Voûtes : 1 point ; au Planchamp : 1 point ; au Premier-Villard : 1 point ; au Chef-Lieu, Le Mollard : 1 point ; au Frêne : 1 point ; au Bessay : 1 point. Les points du Frêne et du Bessay pouvant éventuellement être regroupés en un seul point situé entre les deux villages. Le conseil municipal mandate le maire pour faire appliquer cette délibération, en n'acceptant pas de travaux liés à la mise en place des conteneurs semi-enterrés sur Saint-Alban tant qu'un accord écrit et acceptable n'a pas été approuvé par Saint-Alban.

3 - Questions diverses

• Le conseil municipal sollicite une aide du conseil général dans le cadre du plan départemental forêt – filière bois pour l'aide à la récolte de bois-énergie (coupe prévue dans la forêt du Nant ; montant estimé de la subvention : 6 825 euros).

• Les travaux d'alimentation en eau potable ont démarré. En conséquence, le réseau d'eau du Merlet sera perturbé voire coupé durant les travaux.

• Sur une idée de Huguette Jamen, un « livre d'or » a été placé dans la chapelle des Voûtes par l'employé communal afin que les visiteurs puissent noter leurs souvenirs.

• Un recensement de la voirie communale est en cours ; il aura un impact favorable sur les recettes budgétaires.

En fin de réunion, Jacqueline Dupenloup propose que la commune aide, à l'avenir, les bénévoles pour le déroulement de la course La Villarinche, et Irénée Darves-Blanc signale que, sur le chemin du Mollard, un regard d'eau pluviale déborde lors des orages.

PISTES RURALES

Circulation réglementée au Merlet

Maurice Darves-Bornoz, maire de Saint-Alban, a pris (août 2011) un arrêté municipal concernant la piste rurale qui conduit au fond de la combe du Merlet. Cet arrêté municipal abroge celui pris le 4 décembre 2006.

Selon l'article 1 de cet arrêté, « la circulation des véhicules à moteur est interdite de manière permanente sur les voies suivantes de la commune : la piste rurale à partir et en amont du lieu-dit l'Echaut, dans la combe du Merlet ; la piste forestière de la forêt du Nant en amont de la plate-forme accessible avec un véhicule ordinaire à deux roues motrices à environ 1 650 mètres d'altitude ».

L'article 2 stipule que ces dispositions ne s'appliquent pas : « aux véhicules utilisés à des fins professionnelles d'exploitation, de gestion ou d'entretien des espaces naturels sauf pendant les périodes où les conditions climatiques (neige, fortes pluies, dégel) accentueraient l'impact de ces véhicules sur l'environnement. Les véhicules entrant dans ce cadre et les personnes appelées à les conduire doivent être déclarés en mairie par les exploitants, annuellement, au printemps ou avant les interventions ponctuelles, où un laissez-passer leur sera remis ». Elles ne s'appliquent pas, non plus, « aux véhicules utilisés pour des missions de service public ».

Enfin (article 3) : « Par dérogation à l'article 1, et exclusivement pour la portion de la piste comprise entre l'Echaut et les Granges utilisable à un véhicule ordinaire, cette interdiction ne s'applique pas aux véhicules autres que les camping-cars et les caravanes pendant la période estivale du 15 mai au 15 novembre ».

Cette piste financée par la communauté de communes de la vallée du Glandon a été subventionnée à 50 % par la DDAF dans le cadre du soutien au pastoralisme. Mais son statut n'est pas clairement établi car des portions ont aussi reçu le concours financier de particuliers (à partir de l'alpage des Granges).

En 2008, interrogé sur cette piste rurale, M. Grosjean, chef de l'unité pastoralisme de la chambre d'agriculture, avait attiré l'attention sur la responsabilité des élus locaux : « La piste du Merlet, réalisée par la communauté de communes, simple chemin en terre qui n'est pas cadastré. [...] ne constitue pas une dépendance du domaine public de la commune. [...] Elle est fermée par une barrière, notamment pour des questions de sécurité et de non-pénétration de véhicules à moteur dans le milieu naturel. C'est également pour éviter les dégradations qui pourraient être à l'origine d'accident engageant la responsabilité de la communauté de communes et des propriétaires qu'il y a une barrière qui pourrait être accompagnée d'un panneau réglementaire avec par exemple : « Interdit à tout véhicule sauf engins d'exploitation et riverains ». [...] Il ne faut pas croire que [la commune] pourra échapper à sa responsabilité en cas de sinistre lié à des nids de poule, obstacle non signalé, etc. ».

attribution de compensation, nécessaire à l'équilibre de son budget. Enfin, le conseil municipal estime que la représentativité du futur EPCI ne doit pas se baser uniquement sur la population municipale mais sur d'autres critères comme la population DGF ou la population touristique, voire le potentiel fiscal.

2 - Matériel

Le conseil décide de prendre un crédit bail (44 000 euros sur 5 ans) pour acheter un engin de damage neuf (environ 220 000 euros), souhaite que les frais d'entretien de ce nouvel appareil soient pris en charge par la Satvac et que cet investissement soit déduit des pénalités de retard comme les investissements en canons à neige.

3 - Gîtes communaux

Le conseil refuse d'augmenter le tarif des gîtes communaux de 3 % (proposition de la Maison du tourisme) afin de ne pas pénaliser les habitués qui réservent, d'une année sur l'autre, et qui, de ce fait, ne bénéficient pas des offres qui sont faites au dernier moment, offres qui profitent donc à des clients qui ne viennent qu'une fois.

4 - Questions diverses

Le conseil municipal décide :

- de ne pas appliquer son droit de préemption urbain sur les transactions immobilières conclues entre, d'une part, les consorts Martin-Fardon Jean-Marc et Rotta SCI (Lachenal), et, d'autre part, entre l'Institut Pasteur et les consorts Nicolas (maison de Suzanne Tronel-Payroz à Lachal) ;
- de proposer à l'ACCA de Saint-Colomban, qui souhaite un local mieux adapté à ses activités, une discussion autour d'un projet et de son montage financier pour en construire un près du pont de Nantchenu ;
- de plafonner le taux de la future taxe d'aménagement à la somme des taux des trois taxes actuellement en vigueur, taxes qui doivent disparaître le 1^{er} octobre au 30 septembre de l'année suivante.
- de maintenir la procédure de régularisation de terrain engagée suite à la vente entre les consorts Tardy et les consorts Pichon ;
- de déléguer à la DDT l'instruction des déclarations que chaque propriétaire doit déposer en mairie pour clôturer un terrain ;
- de refaire le revêtement de la route (Lachenal) détériorée après des travaux de tranchées (raccordement de la Maison

Bitz aux réseaux eau potable et eaux usées) ;

• de faire réaliser (Patrick Martin-Fardon s'abstenant) à l'entrée amont du Chef-Lieu, de part et d'autres de la route départementale, des places de stationnement ;

• que le contrat de gérance de la boulangerie (qui courait jusqu'à présent du 1^{er} janvier au 31 décembre) sera reconduit par tacite reconduction du 1^{er} octobre au 30 septembre de l'année suivante.

Par ailleurs, le conseil prend connaissance du projet de construction d'un bâtiment agricole d'Adrien Maurino et de la nécessité d'une fumière, et d'un différend survenu entre les gérants du camping GCU et les descendants d'Emile Martin-Cocher (Chef-Lieu).

En fin de réunion, Alfred Bozon demande des précisions sur la position du conseil sur la coopération intercommunale et signale qu'il convient d'entretenir les 3 captages d'eau aux Roches (embroussaillement) ; une personne intervient sur le ramassage des poubelles aux Roches (selon elle, peu fréquent cet été) ; Arnaud Jansen signale qu'il faudra remplacer des ampoules au plan d'eau.

Voyages Gonthier

Transporteur sur la ligne :
St-Jean-de-Maurienne
Valée des Villards

73130 La Chambre

- Excursions
- Voyages organisés
- Transports de groupes
- Taxi

Tél. 04 79 56 24 68

SAVOIE ENCHÈRES

Maitre Jacques LAFOURY
Commissaire Priseur Habilé
Ventes aux Enchères Publiques - Estimations
Inventaires - Objets d'Art - Mobiliers -
Tableaux - Art Alpin

Salle des Ventes, 688 Avenue des Follaz à 73000 CHAMBERY
Tél : 04.79.69.10.10 Fax : 04.79.69.90.67

PARET-GRIS Olivier

USINAGE DE PRÉCISION
CONSTRUCTION MÉCANO-SOUDÉE
225, rue de l'Oliveraie, ZAC des Jasses
34130 VALERGUES
Tél. 04 67 22 19 67 - Fax : 04 67 22 19 96
sarlparetgris@wanadoo.fr

la mure bianco

Combustibles - carburants - lubrifiants nettoyage de cuves
- entretien chauffage



PONTAMAFREY
04 79 83 40 38

NAISSANCES

- Le 24 juin 2011 à Metz-Tessy, de **Antoine**, fils de Stéphanie **Lyard** et Raphaël **Cerouter**, petit-fils de Arlette et Jean-François **Lyard**, et arrière-petit-fils de Jules (†) et Aurélie (†) **Darves-Blanc** (Eglise).
- Le 19 juillet 2011 à Ecully, de **Bérénice**, fille d'Aurélie et Yannick **Barbarat**, petite-fille de Bernadette et Paul **Paret**, et arrière-petite-fille de Gabrielle et Antoine (†) **Paret** (Martinan).
- Le 8 août 2011 à Saint-Jean-de-Maurienne, de **Diane**, fille de Valérie **Garcia** et Alexandre **Mugnier**, petite-fille de Jacqueline et René **Mugnier** (La Pierre), et arrière-petite-fille de Lucienne **Favre-Bonté** (Lachal).
- Le 10 août 2011 à Saint-Jean-de-Maurienne, de **Marcel**, fils d'Alexandra **Favre-Bonté** (Martinan) et Jean-Baptiste **Brosson** (Les Roches).
- Le 22 août 2011 à Bourg-Saint-Maurice, de **Clara**, fille de Nelly **Crétier** et Eddy **Bozon-Vialle**, et petite-fille de Emma et Raymond (†) **Bozon-Vialle** (Lachenal).
- Le 24 août 2011, à Genève, de **Evy**, fille de Nakul **Bouchardy** et Johanna **Schildnecht**, petite-fille de Philippe et Marie-Thérèse **Bouchardy**, et arrière-petite-fille de Charles (†) et Marguerite (†) **Lelong** (Les Roches).
- Le 16 septembre à Lyon, de **Lucas**, fils de Anne et Jean-Philippe **Paret**, petit-fils de Daniel et Marie-Jo **Paret**, et arrière-petit-fils de Gabrielle et Antoine (†) **Paret** (Martinan).

MARIAGES

- Le 20 août 2011 à Colmar, de Stéphane **Gasser** et Sandrine **Bellot-Champignon**. Sandrine **Bellot-Champignon** est la petite-fille de Félix (†) et Marie (†) **Bellot-Champignon** (Lachal).
- Le 20 août 2011 à Chambéry, de Florent **Martin-Garin** et Magalie **D'Onofrio**. Florent **Martin-Garin** est le fils de Joselyne et Michel **Martin-Garin**, (Le Bessay), et le petit-fils de Joseph (†) et Jeanne **Bozon** (Les Roches) et de Joseph (†) et Andréa (†) **Martin-Garin** (Lachenal).

■ BRÈVES

► **CLOCHE**. Courant août, le clocher de l'église de Saint-Colomban a de nouveau sonné l'heure, le mécanisme du carillon (tableau de commande et horloge électronique) ayant été remplacé (6 384,51 € HT). Ces travaux ont été effectués par la société SAE (Annecy) qui a aussi installé un système de protection contre la foudre. — (C. Mayoux.)

► **CIMETIÈRE**. Le bassin situé près de l'entrée, côté route départementale, qui était fendu en deux, a été remplacé par les employés territoriaux (courant août). Au début de l'été, des vols sont intervenus dans ce cimetière : plaques et compositions florales du commerce. Les massifs de fleurs et de plantes posés sur le mur d'enceinte n'ont pas été emportés : trop lourds ? — (C. M.)

► **VIE PAROISIALE**. Durant le dernier trimestre 2011, des messes seront dites, à Saint-Colomban, le 9 octobre, le 13 novembre et le 18 décembre, à 10 h 30 ; il n'y aura pas de messes à Saint-Alban. Une messe aura lieu tous les samedis soirs, à 18 h 30, à La Chambre (sauf les 1^{er} et 15 octobre), et tous les dimanches matin, à 10 heures, à Saint-Rémy-de-Maurienne. Des messes pourront avoir lieu dans la chapelle de la cure de Saint-Colomban, certains vendredis, en fin d'après-midi, selon les disponibilités du père Durieux.

DÉCÈS

- De Mme Suzanne **David** (Les Roches), le 17 avril 2011 à Salon-de-Provence (87 ans).
 - De M. Pierre **Bozon-Verduraz**, le 30 avril 2011 à Béziers (81 ans).
 - De M. Jean-Marie **Martin-Cocher**, le 22 mai 2011 à La Salvetat-Saint-Gilles (72 ans). M. Jean-Marie **Martin-Cocher** était le petit-fils de Benoît (†) et Marie (†) **Martin-Cocher** (Martinan).
 - De Mme Michèle **Faure-Emieux**, le 30 juin 2011 au Maroc (64 ans). Mme Michèle **Faure-Emieux** était l'épouse de Christian **Emieux** (Martinan).
 - De Mme Alexandrine **Darves-Blanc** (Le Mollard), le 6 juillet 2011 à Molières-lès-Avignon (103 ans). [Alexandrine **Darves-Blanc** est née le 10 août 1908 au Mollard, dernière d'une fratrie de 8. Sa vie débute par un drame : son père meurt écrasé dans une galerie de la carrière d'ardoise des Oules (1908) ; elle n'a pas 5 mois... Dotée d'un caractère bien trempé, la trentaine venue, elle quitte les Villards et file sur Avignon pour travailler au collège Saint-Joseph comme employée de service. En 1998, elle rentre dans une maison de retraite à Molières-lès-Avignon. Il y a deux ans elle avait fêté son centième anniversaire en même temps que sa consorte Mélanie Lion, décédée le 13 mai 2010.]
 - De M. Yves **Darves-Bornoz** (Le Mollard), le 12 juillet 2011 à Vauvert (64 ans).
 - De Mme Denise **Favre-Bonté** née **Mérieux** (Lachal), le 14 août 2011 à Bandol (89 ans).
 - De M. Jean **Bourguet**, le 17 août 2011 à Nîmes (91 ans). M. **Bourguet** était le père de Mme Guy **Tavéra** (Martinan).
 - De M. Elisée **Nicolas**, le 28 août 2011 à La Chambre (83 ans) [Le docteur **Nicolas**, médecin généraliste, a exercé à La Chambre des années 60 à la fin des années 90 et restera dans la mémoire de nombreux Villarins comme un « docteur de famille ».]
 - De M. René **Emieux** (Lachal – Le Frêne), le 6 septembre 2011 à Echirolles (75 ans). [René **Emieux** était membre du conseil syndical de l'AFP. Bien qu'affaibli par la maladie, il tenait à participer aux
- travaux de cette association comme en témoigne Georges Quézel-Ambrunaz, président de l'AFP : « Nous avions tous vu les progrès de la maladie de René Emieux, malgré la lutte courageuse qu'il menait depuis trois ans contre son cancer, avec les dures épreuves du traitement par chimiothérapie, qui le laissait épuisé après chaque séance. Mais nous espérions que les médecins trouveraient la bonne molécule, celle qui viendrait à bout du mal. Et, aujourd'hui, nous sommes en deuil, nous sommes tristes. Je voudrais dire ici la place que René Emieux tenait dans notre association, le travail qu'il y faisait, la vision claire qu'il avait de l'importance de notre action pour la vie et l'avenir de notre vallée, les deux communes confondues. Chacun de ses avis avait pour moi une grande valeur, et je me souviens de nos longues discussions, les nouvelles de notre pays que nous échangions, les solutions que nous évoquions ensemble pour que nos villages avancent. Il va nous manquer, René, il va me manquer, et je lui dis ici un dernier adieu, avec toute l'estime et l'amitié que j'avais, que j'ai pour lui. »]
- De Mme Lucienne **Favre-Alliance** née **Favre-Novel** (Martinan), le 13 septembre 2011 à Saint-Jean-de-Maurienne (89 ans).
- De M. Jean-Marc **Martin-Fardon** (Lachal – Lachal), le 17 septembre 2011 à Lachal (53 ans) [La disparition brutale de Jean-Marc **Martin-Fardon** a frappé de stupeur la vallée des Villards. Enfant du pays, il fut dameur à Tignes avant de revenir à Saint-Colomban en 1988, à la création de la Semcov, pour entretenir et damer le domaine skiable de l'Ormet qui ouvrait ses pistes. Il exerça quelques mois les fonctions de chef d'exploitation (1994). Quand en 1998, la Satvac succéda à la Semcov, il y travailla aussi, avant de filer vers d'autres métiers. Attentif aux affaires publiques, affichant volontiers une mauvaise humeur feinte, Jean-Marc **Martin-Fardon** aimait rire, toujours prêt à rendre service. Il possédait de belles qualités humaines. C'est une foule immense qui est venue en témoigner le 21 septembre, à la salle des fêtes, trop petite, pour une poignante sépulture civile.]

■ RECTIFICATIFS

Après à la parution du numéro 156 du *Petit Villarin* (septembre 2011) :

- la petite Mégan Olivetto est née le 24 mars 2011 et non 2001 ;
- la petite Erine, née le 25 mai 2011, est la fille de Sandrine Bellot-Champignon et Stéphane **Gasser** et non **Glaser** ;
- dans la notice nécrologique consacrée à Henri Girard, il fallait lire : « une collection d'égagropiles et non d'égagophiles ».
- c'est 10 000 euros (et non 12 000 euros) que la CCVG a attribués au club des sports.

■ LES COMPTES
DU « PETIT VILLARIN »

Le bilan de l'exercice 2010-2011 s'est clos avec un déficit de 566,14 €. Le nombre des abonnés (906) est en hausse significative par rapport à l'an passé (872, + 4 %). La plupart de ces nouveaux abonnés sont de nouveaux lecteurs. Malgré cette hausse, les recettes (8 844 euros) n'ont pas compensé les dépenses, stables, dont les principales ont été engagées pour l'impression (7 389,22 €) et les envois réguliers (1 554,90 € de frais postaux) des quatre numéros édités. Compte tenu des réserves disponibles, la présente saison s'ouvre avec 18 609,61 € en caisse.

LE PETIT VILLARIN

PUBLICATION TRIMESTRIELLE

Numéro CPPAP : 0715 G 79863

Numéro ISSN : 1140-5473

SIEGE :

Maison des associations

73130 – Saint-Colomban-des-Villards

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION :

Emmanuel Tronel-Peyroz

COMITÉ DE RÉDACTION :

Roger Darves (04-79-59-46-13),

Christophe Mayoux

(Courriel : c.mayoux@laposte.net),

Ginette Paret (04-79-56-37-04)

Emmanuel Tronel-Peyroz

(04-67-29-45-43 ; 04-79-56-35-55).

ABONNEMENTS ET DIFFUSION :

Jean-Pierre Tronel-Peyroz

316, boulevard Chave, 13005 – Marseille

(04-91-49-29-61)

COMPTABILITÉ ET ADMINISTRATION :

Emmanuel Tronel-Peyroz

21, rue Albert-Dubout, 34130 – Mauguio

Courriel : lepetitvillarin@wanadoo.fr

CCP : Le Petit Villarin n° 1357-38 M

Montpellier

MAQUETTE ET IMPRIMERIE :

Francis Duval (04-67-57-39-30)

JF impression, Montpellier

(04-67-27-34-11)

ABONNEMENT ANNUEL : 8,50 €.

SOMMAIRE

NUMÉRO 157
SEPTEMBRE 2011

PAGE 2 :

- La fête du 15-Août : une matinée en demi-teinte.

PAGES 2 et 3 :

- La fête du 15-Août (suite). • La fête des voisins. • Repas champêtre.

PAGE 4 :

- Amis des Villards : les travaux de l'assemblée générale.

PAGE 5 :

- Un « totem » en Sembuis.

• La fête du pain.

PAGE 6 :

- Patrimoine et culture : bilan estival.

• Sortie à Alise-Sainte-Reine.

• Les promenades botaniques.

PAGE 7 :

- Sports : pétanque, cyclisme, trail.
- Point de vue : « chapeau l'ABA ! »

PAGE 8 :

• Cinq Villarins au Mont-Blanc.

- Fin de solidarité entre les stations ?

PAGE 9 :

- Sirtomm : le traitement des déchets.

• Ecole : une rentrée sereine.

• Chasse à Saint-Colomban.

PAGE 10 :

- Fumière : le site choisi contesté.

- AFP : à la reconquête du Tremblay.

PAGES 11 et 12 :

- Politique : le point sur le projet d'intercommunalité cantonale.

PAGES 12 et 13 :

- Comptes rendus des réunions des conseils. • La piste du Merlet.

PAGE 14 :

- Carnet. • Rectificatifs. • Brèves.

Pour publication dans *Le Petit Villarin*

les textes, les documents, les avis de naissances, de mariages, et de décès peuvent être transmis :

• par voie postale :

Le Petit Villarin

21, rue Albert-Dubout

34130 – Mauguio

Tél. : 04-67-29-45-43

• par courriel :

lepetitvillarin@wanadoo.fr

Dans tous les cas, nom, adresse et numéro de téléphone des auteurs doivent accompagner ces envois.